

74



LIVRET DE RENTRÉE

2022 - 2023

SOMMAIRE

ÉDITO	page 3
LA RÉGION ACADÉMIQUE	page 5
L'ACADÉMIE DE GRENOBLE	page 6
LE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE	page 7
• Les Personnels	page 8
• Les élèves	page 9
• La direction académique de l'Education nationale	page 13
• Les circonscriptions et écoles	page 17
• Les collèges	page 19
• Les lycées	page 21
LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES	page 23
• Évaluations nationales	page 24
• Examens	page 26
LES PLANS FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES	page 27
LES DIFFÉRENTS PARCOURS DES ÉLÈVES	page 29
• Le parcours d'éducation artistique et culturel	page 30
• Le parcours citoyen	page 32
o Éducation au développement durable	page 35
o Service Nationale Universel	page 37
• Le parcours santé	page 39
• Le parcours avenir	page 42
• Le sport à l'école	page 43
• Les langues à l'école	page 48
L'ÉGALITE DES CHANCES	page 50
• Les cités éducatives	page 51
• Les réseaux d'établissement	page 53
• L'égalité filles/garçons	page 54
• Le plan pauvreté	page 55
• Les internats d'excellence	page 57
• Les dispositifs d'accompagnement des élèves	page 58
• Les stages de réussite et les vacances apprenantes	page 60
L'ÉCOLE INCLUSIVE	page 61
LE TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES	page 66
• Le plan collèges	page 67
• Les projets éducatifs territoriaux et le plan mercredi	page 68
• Les accueils collectifs de mineurs	page 69

ÉDITO

A travers ce livret de rentrée, on pourra constater avec quel dynamisme l'ensemble des personnels de l'Education nationale de Haute-Savoie et de l'académie de Grenoble se mobilisent pour mettre en œuvre les grandes réformes nationales et faire réussir les élèves.

Le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiyaye, a réaffirmé sa volonté de faire de notre Ecole un lieu d'excellence, d'égalité et de bien-être.

L'égalité des chances et la lutte contre les déterminismes sociaux restent nos priorités, au sein d'une Ecole inclusive où chacun a sa place. La lutte contre le décrochage scolaire, dès l'école maternelle, est un objectif fondamental. Les liens renforcés avec les partenaires de notre territoire, les collectivités, les associations, les accueils collectifs de mineurs, seront déterminants pour atteindre ces objectifs.

L'action collective est en effet essentielle, et ce n'est qu'à travers cette dernière que l'on atteindra les objectifs qui nous sont fixés par notre ministère : faire de la maternelle un lieu privilégié d'émancipation sociale et intellectuelle, améliorer dès l'école primaire la maîtrise de la lecture, de l'écriture, et des mathématiques, faciliter la fluidité des parcours de nos élèves dès le collège et au sein d'un lycée rénové pour leur permettre de se qualifier et de s'insérer dans la société, lutter contre les discriminations de toutes sortes, en particulier contre le harcèlement et les violences scolaires.

Afin de ne laisser personne au bord du chemin, notre Ecole doit permettre d'acquérir des valeurs humanistes, où chacun a sa place, afin que nos élèves deviennent des citoyens éclairés et responsables. Le grand plan laïcité lancé par l'Education nationale, les enseignements artistiques et culturels et les nombreuses actions citoyennes initiées dans le département devraient nous y aider.

Mais le temps de l'enfant doit être aussi pensé dans sa globalité, c'est pourquoi nous allons œuvrer avec le service jeunesse engagement et sport et nos différents partenaires, collectivités, associations, parents d'élèves, à aménager ce temps avec le plus de cohérence possible.

Nos nouvelles Cités Educatives, la mise en place des réseaux d'établissement voulus par la rectrice de l'académie de Grenoble, la labellisation génération 2024 de nos écoles en partenariat avec l'USEP, l'UNSS et les clubs sportifs sont autant de dispositifs pour mettre en synergie les acteurs de notre territoire.

Dans cet état d'esprit, je souhaite à tous les personnels, à tous les acteurs de cette co-éducation, aux élèves eux-mêmes et à leurs parents une excellente rentrée 2022.

Frédéric BABLON

Inspecteur d'académie - directeur des services de l'Éducation nationale de Haute-Savoie

Photographie chiffrée du territoire



Région académique, académie, département, les réseaux 1er degré
(circonscription), 2nd degré (collège et lycée)

LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES



3 ACADEMIES

Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon

12 DEPARTEMENTS

Cantal, Puy-de-Dôme, Allier, Loire, Haute-Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche



Rentrée
2021

Établissements publics

5 381 écoles
601 collèges
266 lycées
10 EREA

Établissements privés sous-contrat

650 écoles
227 collèges
191 lycées

Effectifs

671 996 écoliers
299 307 collégiens
198 868 lycéens
81 141 apprentis (reentrée 2021)
351 070 étudiants (reentrée 2020)

111 981 écoliers
101 474 collégiens
63 855 lycéens



L'ACADÉMIE DE GRENOBLE



5 DEPARTEMENTS

Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche



Rentrée 2021

Etablissements publics

2 434 écoles

247 collèges

106 lycées

Etablissements privés

318 écoles (avec hors-contrat)

80 collèges

69 lycées

Effectifs

290 516 écoliers

134 909 collégiens

96 559 lycéens(avec post-bac)

42 495 écoliers(avec hors-contrat)

37 329 collégiens

28 171 lycéens (avec post-bac)



Rentrée 2022

2 434 écoles

247 collèges

106 lycées

318 écoles

80 collèges

69 lycées

Prévision effectifs

- 2 547 écoliers

- 714 collégiens

- 54 lycéens

- 242 écoliers

+ 49 collégiens

+ 203 lycéens

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



EFFECTIFS DU PERSONNEL

Public		Privé	
Enseignants du 1er degré	4197	Enseignants du 1er degré	566
Enseignants du 2nd degré	4268	Enseignants du 2nd degré	1401
Direction	128		
Inspection	19		
Education	2076		
Orientation	60		
Administration	435		
Filière technique*	54		
Médico-sociaux	122		
Total	11 359	Total	1967
Total	13326		

*Personnels ouvriers et de services

Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) :

1500

27 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

EFFECTIFS ÉLÈVES

(RENTRÉE 2021)

1er degré

Public		Privé	
Pré-élémentaire	27 599	Pré-élémentaire	4116
CP	9427	CP	1428
CE1	9355	CE1	1463
CE2	9344	CE2	1463
CM1	9205	CM1	1632
CM2	9005	CM2	1652
Total élémentaire	46 336	Total élémentaire	7638
ULIS 1er degré	555	ULIS 1er degré	46
Total	74 490	Total	11 800
Total	86290		

2nd degré - collèges

Public		Privé	
Collège (nbre établissement)	49	Collège (nbre établissement)	23
6ème	7999	6ème	2775
5ème	7721	5ème	2778
4ème	7580	4ème	2666
3ème et 3ème prépa métier	7292	3ème et 3ème prépa métier	2548
ULIS collège	475	ULIS collège	49
Total 1er cycle	31 067	Total 1er cycle	10 852
SEGPA	813	SEGPA	64
Total collèges	31 880	Total collèges	10 916
Total	42796		

2nd degré - lycées

Public		Privé	
Lycées (nombre d'établissement)	15	Lycées (nombre d'établissement)	12
2nd G&T	5705	2nd G&T	1619
1ère G&T	5223	1ère G&T	1477
Terminales G&T	5067	Terminales G&T	1358
ULIS G&T	2	ULIS G&T	
Total 2nd cycle G&T	16 097	Total 2nd cycle G&T	4454
BTS+MADE+DSAA 1ère année	616	BTS+MADE+DSAA 1ère année	249
BTS+MADE+DSAA 2ème année	522	BTS+MADE+DSAA 2ème année	163
DCG	87	DCG	36
Classe mise à niveau	34	Classe mise à niveau	
Total STS et assimilés	1259	Total STS et assimilés	448
CPGE 1ère année	321	CPGE 1ère année	
CPGE 2ème année	297	CPGE 2ème année	
Total post-bac	1877	Total post-bac	448
Total lycées	17 974	Total lycées	4902
Total	22 876		

2nd degré - lycées professionnelles

Public		Privé	
Lycée professionnel (nombre établissements)	6	Lycée professionnel (nombre établissements)	7
3ème prépa métier	112	3ème prépa métier	219
CAP 1ère année	302	CAP 1ère année	221
CAP 2ème année	265	CAP 2ème année	176
MC + PREP. DIV	19	MC + PREP. DIV	8
2nd professionnelle	1019	2nd professionnelle	651
1ère professionnelle	956	1ère professionnelle	616
TERM. Professionnelle	860	TERM. Professionnelle	584
ULIS PRO	52	ULIS PRO	25
Total 2ns cycle pro.	3585	Total 2ns cycle pro.	2500
Total	2500		

154 462

Élèves tous niveaux
confondus

BAC: Baccalauréat

BEP: Brevet d'études professionnelles

BMA: Brevet des métiers d'art

BTS: Brevet de technicien supérieur

CAP: Certificat d'aptitude professionnelle

CPGE: Classes préparatoires aux grandes écoles

DCESF: Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale

DCG: Diplôme de comptabilité et gestion

DSAA: Diplôme supérieur des arts appliqués

EREA: Etablissement régional d'enseignement adapté

LP: Lycée professionnelle

MADE: Diplôme national des métiers d'Arts et du Design

Inclusion scolaire

Nombre d'établissements avec des ULIS : 104

- Public 1er degré : 49 - 2nd degré : 41
- Privé 1er degré : 5 - 2nd degré : 9

Nombre d'élèves en ULIS : 1204

- Public 1er degré : 555 - 2nd degré : 529
- Privé 1er degré : 46 - 2nd degré : 74

Privé : privé complet pour le 1er degré et privé sous contrat pour le 2nd degré

LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTEUR ACADÉMIQUE
Frédéric BABLON

Cheffe de cabinet : Claire PINQUIER Tél : 04 50 88 41 58 / ce.dsden74-cabinet@ac-grenoble.fr

DIRECTEUR ACADEMIQUE ADJOINT
Damien PETITJEAN

Secrétariat :
Tél : 04 50 88 41 58
ce.dsden74-secretariat@ac-grenoble.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
*Marie-Christine
BÉBIN-MÉHAULT*

Secrétariat: Mélanie NICOD
Tél : 04 50 88 42 04
ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr

**ADJOINT AU DIRECTEUR ACADEMIQUE
CHARGÉ DU 1ER DEGRÉ**
Frédéric MAROT

Secrétariat:
Tél : 04 50 88 42 14
ce.dsden74-adjt@ac-grenoble.fr



SDJES

Service départemental Jeunesse, Engagement et Sport

Fabien BASSET 04 50 88 43 53

Sophie LE GOFFIC
Fonction support

ENGAGEMENT, FORMATION ET QUALIFICATIONS

Sport :

Odile BAIL

Sébastien THEVARD

Cheffe de projet SNU :

Gwenaëlle CROTTÉ-BRAULT

Jeunesse / éducation populaire :

Graziella GOY (BAFA)

Zacharie EL MAJDOUBI

Victor BLERY

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES SPORTIVES, DE JEUNESSE, DE VIE ASSOCIATIVE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Sport :

Laurent LACASA

Pascal PETRINI

Sylvaine CASTELLA

Emmanuel MICHON

Jeunesse / éducation populaire :

Estelle FRICONNEAU

PROTECTION DES PRATIQUANTS SPORTIFS ET DES MINEURS EN ACM

Sport :

Romain PALLUD

Laurent BRISSAUD

Jean-Philippe WINIARSKI

Claire DONZEL

Aurélie LAURENT

Accueils collectifs de mineurs (ACM) :

Anne SAUGERE

Alexandra VERRARD

Conseillers Pédagogiques Départementaux et Chargés de Missions

Animateur départemental TICE :

Arts et Culture : Musique
Arts visuels

EPS :

EPS et classes de découverte :

Langues Vivantes Étrangères :

Formation Continue :

Néo-Titulaire :

Maternelle :

Chargée de mission Arts et Culture :

Chargé de mission Référent Directeurs :

Chargée de mission Second Degré :

Directeur service départemental UNSS :

EANA - EFIV :

Secrétaire CDOEA :

Médiatrice élèves à troubles du comportement :

Correspondants départementaux PIAL :

Référente autisme :

Coordonnatrice pédagogique AESH :

Référente pour la scolarisation des enfants à

troubles auditifs :

Conseillers pédagogiques ASH :

Claire LEJEUNE 04 50 88 45 36

Raphaël GROSSIORD 04 50 88 45 64

Christine BONNAFOUS 04 50 88 45 69

Fabrice LOPEZ 04 50 88 41 06

Anne VAUCELLE 04 50 88 41 06

Olivier VINCENT 06 81 36 37 93 04 50 88 43 82

Karin CADIOU 04 50 88 42 39

Olivier MARMOUX 04 50 88 43 48

Mélanie NORTIER 04 50 88 40 65

Christine AUBEL 04 50 88 45 24

Séverine LANZ 04 50 88 47 83

Eric SONZOGNI 04 50 88 45 25

Gwenolée BORREDON 04 50 88 47 53

Lionel CLARET 04 50 51 68 52

Bilel BOUCHETIBAT 04 50 88 43 15

Thierry DUCROT 04 50 88 48 74

Stéphanie VINDRET 04 50 88 45 98

Caroline POZZI 04 50 88 41 88

Delphine LOOBUYCK 04 50 88 45 32

Sophie SALIMI 04 50 88 45 32

Nadia BERARD 04 50 88 41 97

Svetlana DRELON 06 09 21 17 27

Cécile BOURDIN 04 50 88 48 80

Centre d'Information et d'Orientation

ANNECY:

Tél : 04 50 88 48 01

Sandrine ALTMANN

ce.ia74-cio-annecy@ac-grenoble.fr
7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY Cedex

ANNEMASSE:

Tél : 04 50 38 15 23 / Fax : 04 50 38 62 31

Florence ANCEY

ce.ia74-cio-annemasse@ac-grenoble.fr
14, av Général de Gaulle BP 358
74107 ANNEMASSE Cedex

CLUSES:

Tél : 04 50 98 78 88 / Fax : 04 50 98 98 66

Véronique SAUGER

ce.ia74-cio-cluses@ac-grenoble.fr
2, av de Châtillon - 74300 CLUSES

Conseillers Techniques

IEN chargée de l'information et de l'orientation :

Pascale THOMAS 04 50 88 41 66

IEN chargée de l'Ecole Maternelle :

Nathalie ARRAMBOURG 04 50 88 45 39

IEN chargé de l'Enseignement technique et général :

Claude LARGE 04 50 88 42 04

IEN chargée de l'Adaptation des élèves Handicapés et de la
Scolarisation :

Aurélie SEGUIN 04 50 88 48 51

Ecole inclusive

Cellule d'écoute et de réponses aux familles

ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr

0805 805 110

Pôle ASH



Division de la Vie des Élèves

ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr

Claudine MONTMEAS 04 50 88 41 51

Service Mutualisé de Gestion Individuelle & Financière

1er degré public

semgif@ac-grenoble.fr

Chloé MARTIN 04 50 88 40 49

Division du Pilotage des Établissements

ce.dsden74-moyens2d@ac-grenoble.fr

Sarah RICHARD 04 50 88 41 45

BUREAU SCOLARITÉ

Chef de bureau

Maurice METRAL 04 50 88 47 55

Questions de scolarité 1er et 2nd degrés - Elèves allophones - AFFELNET 6ème - Statistiques faits établissements

XXXX 04 50 88 42 38

CNED - ASSR - Instruction dans la famille, Commission d'appel 1er degré - Dérogations DNB/CFG

Nathalie PERRET 04 50 88 43 33

MLDS - FOQUALE - Orientation et Affectation lycées

XXXX 04 50 88 47 90

Conseils de discipline - Affectations - Dérogations collèges - Journées Défense et Citoyenneté - CNRD - Parlement des enfants

Cécile DUPRE 04 50 88 42 32

Service civique - Absentéisme - Dispositifs relais - Commissions d'appel 3ème / 2nd - Commission Prépa métiers

BUREAU AESH

Chef de bureau

Martine BOURLIATAUD 04 50 88 43 51

Gestion des moyens AESH - Référente statut AESH et PIAL - Entretiens professionnels AESH

Malika BOUDINA 04 50 88 48 90

Référente statut AESH et PIAL, entretiens professionnels AESH, Formation initiale AESH

Classes de découvertes :

XXXX 04 50 88 47 70

XXXX 04 50 88 43 82

BUREAU 1

Chef de bureau

Noémie CHEVARIN 04 50 88 43 19

Département de Haute-Savoie

XXXX 04 50 88 45 48

Corinne STOUQUE 04 50 88 48 09

Romain PIROLI 04 50 88 43 35

Céline BIASUCCI 04 50 88 48 19

Laure ROLLAND 04 50 88 41 35

Marion VEYRAT-CHARVILLON 04 50 88 43 70

Taguhi ADAMYAN 04 50 88 43 61

Département de l'Ardèche

Céline SIODOS 04 50 88 40 64

Cécile AMY 04 50 88 48 11

Département de la Drôme

Nadine CHARVEYS 04 50 88 42 76

XXXX 04 50 88 40 78

Sabrina DELACOTTE 04 50 88 48 29

XXXX 04 50 88 40 70

BUREAU 2

Chef de bureau

Christelle DELAME 04 50 88 48 33

Département de l'Isère

Patrice BRESCIANI 04 50 88 40 66

Nathalie BURNET 04 50 88 40 11

----- 04 50 88 47 60

XXXX 04 50 88 48 77

----- 04 50 88 47 62

Sylvie NICOU 04 50 88 43 31

Mihaïta CRISTACHE 04 50 88 41 14

Isabelle GARCIA 04 50 88 45 26

XXXX 04 50 88 48 87

Rachida MARZAK 04 50 88 41 13

Delphine HELDT 04 50 88 41 50

Département de la Savoie

Ghislaine PETIT 04 50 88 48 41

Catherine GEYDET 04 50 88 43 05

Sylvie OUVRARD 04 50 88 48 42

Missions transversales

Sylvie BILLARD 04 50 88 42 66

Erika DE ALMEIDA 04 50 88 42 20

BUREAU DU 1er DEGRÉ

Chef de bureau

Séverine MOYSAN 04 50 88 41 55

Pilotage de la carte scolaire - Rythmes scolaires

Alexia BAUD 04 50 88 41 46

EILE - DDEN - Enquête 32 - Opérations immobilières - RAMSESE

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13

Suivi du privé sous et hors contrat

BUREAU DU 2nd DEGRÉ

Chef de bureau

Anne GUIVARC'H 04 50 88 48 84

Moyens d'enseignement des collèges publics des bassins annécien et du Genevois - Carte des formations

Justine HÉZARD 04 50 88 42 71

Moyens d'enseignement des collèges publics des bassins du Faucigny et du Chablais - SEGPA - APADHE - UPE2A/FLE

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13

Suivi du privé sous et hors contrat

XXXX 04 50 88 45 29

Constats et prévisions d'effectifs - Vacances apprenantes - OEPRE



Division des Ressources Humaines

ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr

Sophie LECOQ 04 50 88 42 80

Division des Affaires Générales et Financières

ce.dsden74-dagefi@ac-grenoble.fr

XXXX 04 50 88 41 54

SERVICE DE LA GESTION COLLECTIVE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Chef de bureau

Armelle FERNANDEZ 04 50 88 41 59
Nerimene HAMEL 04 50 88 42 55
Carole VANNESTE 04 50 88 45 31
Natalie KALUZA 04 50 88 45 72
Djamila OUDGHIRI 04 50 88 41 68
XXXX 04 50 88 41 61

SERVICE REMPLACEMENT / FORMATION CONTINUE EXAMENS PROFESSIONNELS / STAGES DE RÉUSSITE

Chef de bureau

Joëlle BELLEVILLE 04 50 88 48 55

Remplacements :

XXXX 04 50 88 41 60
Katia GHERARDI 04 50 88 45 59
XXXX 04 50 88 45 84

Formation continue / Examens :

Fiona BOUVIER 04 50 88 41 47
Gaëlle DA COSTA MELO 04 50 88 41 63

Chef de bureau

XXXX 04 50 88 45 27
Budget de fonctionnement / service financier

Service de l'accueil / frais de déplacement :

XXXX 04 50 88 41 58
Pierre CLERC 04 50 88 43 96

Mohamed YAHI 04 50 88 41 87
Chauffeur / frais de déplacement

XXXX 04 50 88 48 13
Service financier / frais de déplacement

Directrice déléguée RH territoriale

Cécile PICARD 04 50 88 43 39



Antenne Informatique 74

Systèmes et postes de travail : Raphaël BIOLLUZ 04 50 88 41 53
Postes de travail : Martin VALLANZASCA 04 50 88 40 21
Julien BELLO 04 50 88 40 21

Service Médico-Social des élèves

ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr

Conseillères techniques

départementales Marie DE NARDO 04 50 88 47 86

Infirmière : Odette CORREIA 04 50 88 47 89

Assistante sociale : 04 50 88 43 08

Poste libre : 04 50 88 43 90

Poste libre :

Secrétariat : Carine PERTILLE 04 50 88 42 43
Nathalie VIOLLET 04 50 88 48 39

Service Santé et Social des personnels

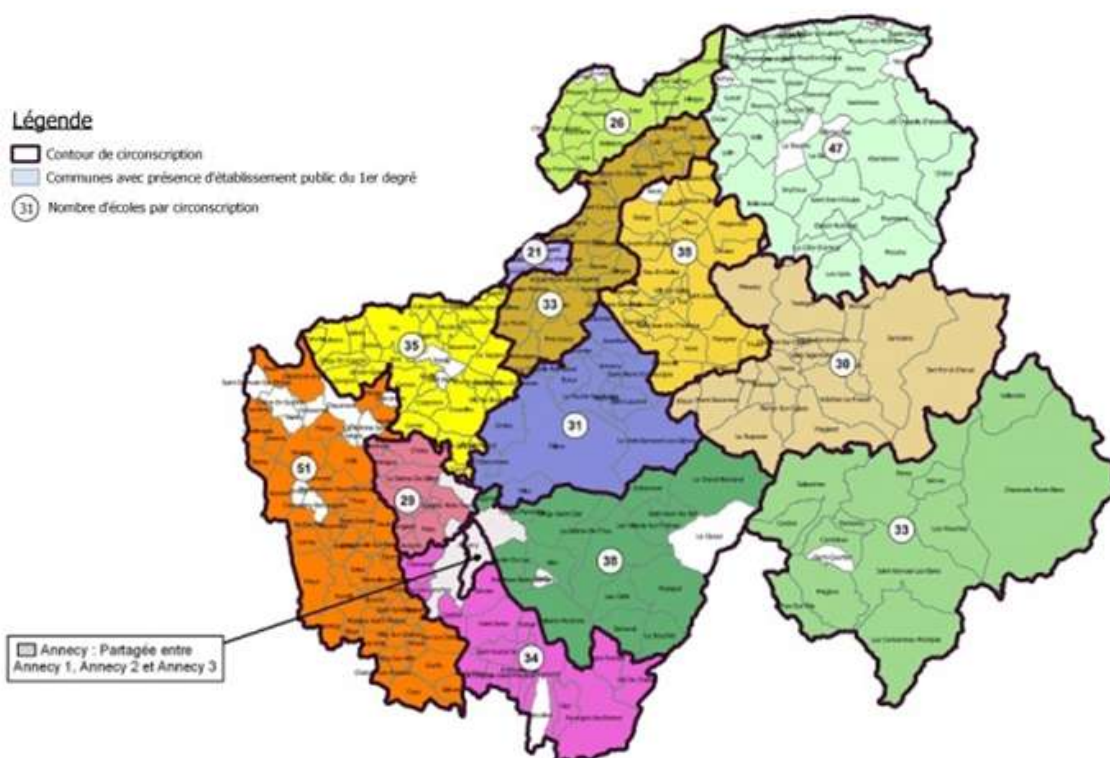
Médecin de prévention : Gabrielle NODET
medecin-prevention74@ac-grenoble.fr

Assistante sociale : Fabienne RABATEL

Secrétariat :

04 50 88 47 07
secretariat-SMSP74@ac-grenoble.fr

LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ÉCOLES



13 CIRCONSCRIPTIONS

Rentrée
2021

443 écoles
publiques
74 490 élèves

71 écoles privées
(avec le hors-contrat)
11 800 élèves

Rentrée
2022

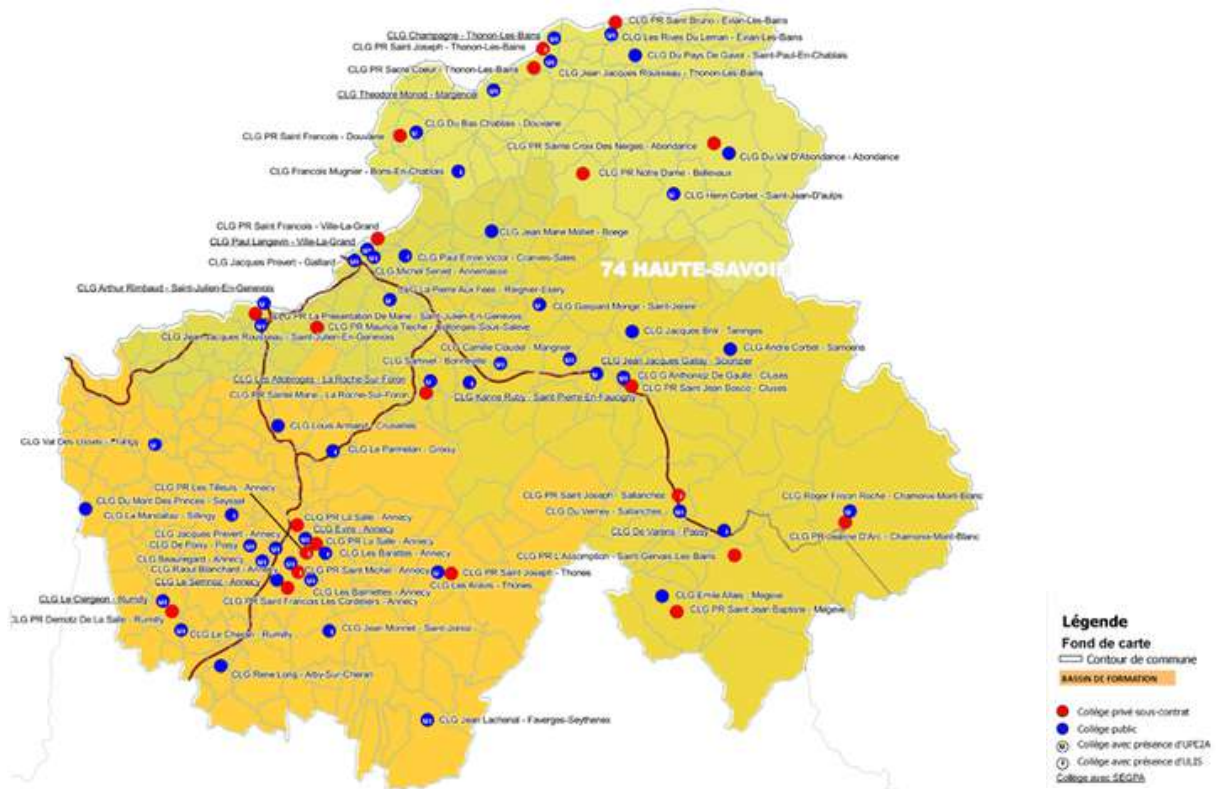
Prévision effectifs

442 écoles
publiques
74 592 élèves

71 écoles privées
(avec le hors-contrat)
10 769 élèves

ANNECY SUD (ANNECY I)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Cédric MAYOL Secrétaire: Dominique BOURLIATAUD	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 79 33 ce.la74-IEN-Annecy-I@ac-grenoble.fr
ANNECY EST (ANNECY II)	Inspectrice de l'Éducation nationale: Anne TABURET-LE GLEDIC Secrétaire: Christèle PERREAULT	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 18 98 ce.la74-IEN-Annecy-II@ac-grenoble.fr
ANNECY OUEST (ANNECY III)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Delphine GRÉLY Secrétaire: Frédéric BONNET	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 14 97 ce.la74-IEN-Annecy-III@ac-grenoble.fr
ANNECY IV ASH	Inspectrice de l'Éducation nationale: Aurélien SEGUIN Secrétaire: Patrick DARGENT	Cité Administrative - 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX Tél : 04 50 88 48 51 ce.la74-IEN-Cran-Gevrier@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE I	Inspecteur de l'Éducation nationale: Christophe LICITRI Secrétaire: Barbara NICPON	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 27 17 ce.la74-IEN-Annemasse-I@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE II	Inspectrice de l'Éducation nationale: Mireille SAGET Secrétaire: Nathalie DAISIF	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 43 50 ce.la74-IEN-Annemasse-II@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE I	Inspectrice de l'Éducation nationale: Morgane LECALLIER Secrétaire: Chantal DOBROWOLSKI	126 rue des Grandes Chambrettes 74130 BONNEVILLE Tél : 04 50 97 02 45 ce.la74-IEN-Bonneville@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE II	Inspecteur de l'Éducation nationale: Agnès BESSAC Secrétaire: Laurence GIRAULT	126 rue des Grandes Chambrettes 74130 BONNEVILLE Tél : 04 50 97 02 45 ce.la74-IEN-bonneville-ii@ac-grenoble.fr
CLUSES	Inspecteur de l'Éducation nationale: Philippe ROEDERER Secrétaire: Sandrine PADILLA	2 avenue de Châtillon 74300 CLUSES Tél : 04 50 96 39 11 ce.la74-IEN-Cluses@ac-grenoble.fr
EVIAN	Inspectrice de l'Éducation nationale: Isabelle PETIT-JEAN Secrétaire: Florence RIFFAUD	Résidence la Rive - Amphion les Bains 74500 PUBLIER Tél : 04 50 74 71 15 ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr
RUMILLY	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sylvie REBET Secrétaire: Lidia CECCON	6 bis rue Pierre Salteur 74150 RUMILLY Tél : 04 50 64 63 17 ce.la74-IEN-Rumilly@ac-grenoble.fr
SAINT-GERVAIS	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sophie GALLINEAU Secrétaire: Suzanne SEGUIN	195 allée Gontard - Le Fayet 74190 SAINT-GERVAIS Tél : 04 50 93 64 17 ce.la74-IEN-Passy@ac-grenoble.fr
SAINT-JULIEN	Inspecteur de l'Éducation nationale: Grégory AUTEM Secrétaire: Sophie PERNET	4 avenue de Genève 74160 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS Tél : 04 50 49 10 98 ce.la74-IEN-st-Julien@ac-grenoble.fr
THONON	Inspectrice de l'Éducation nationale: Noël FIORELLO Secrétaire: Laëtitia CHRETIEN	6 avenue Saint-François de Sales 74200 THONON Tél : 04 50 71 27 92 ce.la74-IEN-Thonon-les-Bains@ac-grenoble.fr

LES COLLÈGES



4 BASSINS

Albanais-Annécien, Chablais, Faucigny Pays du Mont-Blanc, Genevois-Haut Savoyard

Rentrée
2021

Rentrée
2022

Etablissements
publics

Etablissements
privés

Etablissements
publics

Etablissements
privés

49 collèges
31 880 collégiens

23 collèges
11135 collégiens

Prévision effectifs
+ 45 collégiens

Prévision effectifs

+ 6 collégiens

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT	MAIL
ABONDANCE	VAL D'ABONDANCE	SICART Laurence		ce.07400012@ac-grenoble.fr
ALBY SUR CHERAN	RENE LONG	GILLE Pierre	RASSAT Christine	ce.0740002A@ac-grenoble.fr
ANNECY	LES BALMETTES	BERRAYANA-MENEC Céline	LEFEVRE Christophe	ce.0740065U@ac-grenoble.fr
ANNECY	RADUL BLANCHARD	PELTRIAUX Catherine	GUILLAUME Delphine	ce.0740029H@ac-grenoble.fr
ANNECY- ANNECY LE VIEUX	EVIRE	BEAUVAIS Cédric	BLIN Anic	ce.0740071A@ac-grenoble.fr
ANNECY- ANNECY LE VIEUX	LES BARATTES	CAVALLER Philippe	WADOUX Lara	ce.0740030U@ac-grenoble.fr
ANNECY - CRAN GEVRIER	BEAUREGARD	BRUYAS Laurent	FISCHER Dominique	ce.0740274W@ac-grenoble.fr
ANNECY - MEYTHET	JACQUES PREVERT	GIRAUD François	ROYER Nathalie	ce.0741006P@ac-grenoble.fr
ANNECY - SEYNOUD	LE BEMNOZ	ANSART Eric	GOYER Laurent	ce.0741117M@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE	MICHEL SERVET	MANGIN Cyrille	DONDIN Claudine	ce.0741165P@ac-grenoble.fr
BOEGE	JEAN MARIE MOLLIER	COLLOMB Béatrice		ce.0740048A@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	SAMVEL	BOBRAMIEZ Hervé	DUWAT Christel	ce.0740157J@ac-grenoble.fr
BONS EN CHABLAIS	FRANCOIS MUGNIER	CALAMY Julie	BANGE Arianne	ce.0740015P@ac-grenoble.fr
CHAMONIX	FRISON ROCHE	PIROUD Cyprien	SAUGER Véronique	ce.0741116L@ac-grenoble.fr
CLUSES	GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE	BIGAY Eric	ARNAUD-LEVY Aurore	ce.0740951N@ac-grenoble.fr
CRANVES SALES	PAUL EMILE VICTOR	DIOT Christophe	RODRIGUEZ Martine	ce.0741514U@ac-grenoble.fr
CRUSEILLES	LOUIS ARMAND	QUIBLIER Sylvie	LE BOUTILLEC Erwann	ce.0740018T@ac-grenoble.fr
DOUVAINE	SAS CHABLAIS	LEAU Olivier	GULLIET Sylvie	ce.0740020V@ac-grenoble.fr
EVIAN	RIVES DU LEMAN	LAUNAY Jean-Philippe	SILETTI Véronique	ce.0740021W@ac-grenoble.fr
FAVERGES	JEAN LACHENAL	GROGNIET Nathalie	HYTTE Marion	ce.0740023Y@ac-grenoble.fr
FRANGY	VAL DES USSES	TOURNIER Elisabeth	CHAMBONNET Nathalie	ce.0740024Z@ac-grenoble.fr
GAILLARD	JACQUES PREVERT	BOISIER Frédérique	CHOLLEY Vincent	ce.0741097N@ac-grenoble.fr
GROISY	PARMELAN	TRUPIN Eric	BOURDET Yann	ce.0740025A@ac-grenoble.fr
LA ROCHE SUR FORON	LES ALLOBROGES	NICOLLIN Nathalie	MULLER MASI Françoise	ce.0740951K@ac-grenoble.fr
MARGENCEL	THEODORE MONOD	FONTAINE-DUSSOL Edwige	DESCAMPS Stéphanie	ce.0741666J@ac-grenoble.fr
MARIGNIER	CAMILLE CLAUDEL	DUSAUSSOY Guillaume	AMBIELLE Paul	ce.0741501E@ac-grenoble.fr
MEGEVE	EMILE ALLAIS	POUX Remy		ce.0740026B@ac-grenoble.fr
PASSY	VARENS	BERNARD Sébastien	MERLOT Sophie	ce.0740265I@ac-grenoble.fr
POISY	SIMONE VEIL	PIGAULT Gwenélie	BEROD Patriots	ce.0741695v@ac-grenoble.fr
REIGNIER	LA PIERRE AUX FEES	DEMARGER Sandrine	SUKIENNIK Yvan	ce.0740028C@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LE CLERGEON	OLIVE Fabienne	MARGHALO Claire	ce.0740032H@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LE CHERAN	DEBOUTE Claire	WANDENWEYNGAERT Karine	ce.0741757H@ac-grenoble.fr
SALLANCHES	DU VERNEY	DUBOIS-ESPERITO Valérie	DUROT Philippe	ce.0740039F@ac-grenoble.fr
SAMOENS	ANDRE CORBET	MARCELLIN David		ce.0740040G@ac-grenoble.fr
SCIONZIER	JEAN JACQUES GALLAY	GRINGOZ Hélène	DUCHENE Jérôme	ce.0741139L@ac-grenoble.fr
SEYSSSEL	MONT DES PRINCES	GUICHEBARON Sophie	LOUTCHMIA Dominique	ce.0740041T@ac-grenoble.fr
BILLINOY	LA MANDALLAZ	BERLAND Chantal	GIRAUDO Elodie	ce.0741468H@ac-grenoble.fr
ST JEAN D'AULPS	HENRI CORBET	CARRERE Mikael		ce.0740034K@ac-grenoble.fr
ST JEOIRE EN FAUCIGNY	GASPARD MONDE	BOULMEDAIS Sarah	STRABONI Aurélie	ce.0740035L@ac-grenoble.fr
ST JORIOZ	JEAN MONNET	VESSAT Régis	MORONNOZ Anne-Laure	ce.0740036M@ac-grenoble.fr
ST JULIEN EN GENEVOIS	JEAN JACQUES ROUSSEAU	BARROS Elisabeth	REIPRICH Sylvia	ce.0741419R@ac-grenoble.fr
ST JULIEN EN GENEVOIS	ARTHUR RIMBALD	AMORIC Marie-Laure	DEVIDAL Caroline	ce.0740038P@ac-grenoble.fr
ST PAUL EN CHABLAIS	PAYS DE GAVOT	POSTILLON Erik		ce.0741308V@ac-grenoble.fr
ST PIERRE EN FAUCIGNY	KARINE RUBY	BURGUN Stéphane	SICOLI Céline	ce.0741665H@ac-grenoble.fr
TANINGES	JACQUES BREL	JACQUOT Thomas		ce.0740043V@ac-grenoble.fr
THONES	LES ARAVIS	JEANNET Sylvie	BAILLY Sophie	ce.0741187N@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	CHAMPAGNE	LOUTCHMIA Réjane	DELAUNAY FRIGERY Vanina	ce.0741341F@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	JEAN JACQUES ROUSSEAU	CERUTTI Evelyne	HARDY Dominique	ce.0741227G@ac-grenoble.fr
VILLE LA GRAND	PAUL LANGEVIN	CARTIER Caroline	BOLMONT Nathalie	ce.0740310M@ac-grenoble.fr

LES LYCÉES



**Rentrée
2021**

**Etablissements
publics**

21 lycées
21 559 lycéens
(avec post-bac)

**Etablissements
privés**

19 lycées
7 183 lycéens
(avec post-bac)

**Rentrée
2022**

**Etablissements
publics**

+ 134 lycéens

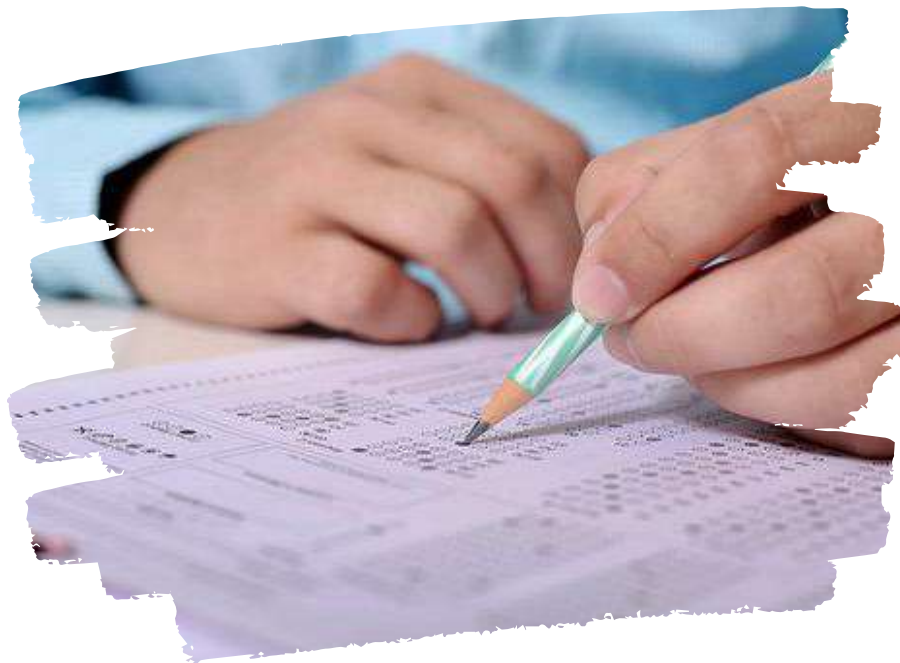
**Etablissements
privés**

+ 126 lycéens

Prévision effectifs

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PROVISEUR	PROVISEUR ADJOINT	MAIL
ANNECY	LOUIS BERTHOLLET	TAMISIER Philippe	MAYEUX Jérôme CORDIER Julien	ce.0740003B@ac-grenoble.fr
ANNECY	LP GERMAIN SOMMEILLER	FRIAUD François	BOUYA Khadija	ce.0740054G@ac-grenoble.fr
ANNECY	GABRIEL FAURE	DELAURENCE Catherine	COMBAZ Bruno JULIEN Lucille	ce.0740005D@ac-grenoble.fr
ANNECY	CHARLES BAUDELAIRE	VERNET Lionel	COSTES Amandine	ce.0741164N@ac-grenoble.fr
ANNECY CRAN GEVRIER	LP TOM MOREL	LARRIEU Stéphane	HAUTECOVERTURE Maryline	ce.0741164N@ac-grenoble.fr
ANNECY PRINGY	LOUIS LACHENAL	MEGE Raymond	DUPUIS Aurélien MICHEL Sébastien	ce.0740006E@ac-grenoble.fr
ANNECY SEYNOD	LP AMEDEE GORDINI	BOUGET Laurence	X	ce.0740062R@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE	DES GLIERES	MICHAUX Didier	PRUNIER Carine	ce.0740009H@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE	JEAN MONNET	VIGNEAU Christophe	GHEWY Benoît BARNAUD Michel	ce.0741476C@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	FRANCOIS BISE	LAPIERRE François	X	ce.0740014N@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	GUILLAUME FICHET	PIAT Patrice	HENOCH Gaëlle	ce.0740013M@ac-grenoble.fr
CHAMONIX	FRISON ROCHE	PIROUD Cyprien	SAUGER Véronique	ce.0741116L@ac-grenoble.fr
CLUSES	CHARLES PONCET	BECHET Marcel	BARBERATI Delphine PEPERSTRAETE Jérôme	ce.0740017S@ac-grenoble.fr
EVIAN	ANNA DE NOAILLES	GUAY Dominique	FERNANDEZ Antoine	ce.0740051D@ac-grenoble.fr
PASSY	MONT BLANC RENE DAYVE	ROUSSEL Christine	FRÉDÉRIC Jacky	ce.0740027C@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LYCEE DE L'ALBANAIS	PERRADIN Bernard	BETTAIEB Stéphanie	ce.0741532N@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LP PORTE DES ALPES	BILLARD Serge	GONIN Laure	ce.0740031G@ac-grenoble.fr
ST JULIEN EN GNEVOIS	MADAME DE STAEL	MAUDUIT Valérie	LIEUTAUD Clément	ce.0740037N@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LP DU CHABLAIS	FADY Franck	SMATI Amel	ce.0740059M@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	SAVOIE LEMAN	LAMBERT Bernard	CHARNELET Nicolas	ce.0740047Z@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LA VERSOIE	LASSERRADE Gilles	RONCHIETTO Gaëlle	ce.0740046Y@ac-grenoble.fr

Les résultats des élèves



LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Depuis la rentrée 2017, le ministère de l'éducation nationale, met à disposition des enseignants des évaluations nationales des acquis des élèves en mathématiques et en français.

Ces évaluations permettent, dès le début d'année d'identifier précisément les besoins des élèves et de mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de remédiation ciblés sur les difficultés repérées.

Elles permettent aux équipes pédagogiques, de réfléchir collectivement aux démarches à mettre en œuvre tout au long de la scolarité des élèves pour s'adapter aux besoins spécifiques des élèves de leur école. Elles sont un outil de communication en direction des familles leur permettant de mieux comprendre les besoins et les progrès de leur enfant.

Enfin, elles constituent pour l'École de la République des éléments consolidés susceptibles d'éclairer les effets des politiques éducatives.

Ces évaluations sont organisées tout au long du parcours scolaire des élèves : en CP, CE1, CAP, sixième et seconde (tests de positionnement) au début de l'année scolaire, puis de nouveau en janvier pour les CP.

Les résultats

Les évaluations montrent que les effets de la crise sanitaire sur le niveau des élèves ont été globalement compensés.

En CP, les résultats sont en nette progression, particulièrement en éducation prioritaire. A la rentrée 2021, les élèves de CP ont retrouvé des niveaux de résultats équivalents à ceux de la rentrée 2019, voire supérieurs. Dans certains domaines tels que la reconnaissance des lettres et la comparaison des nombres, le niveau des élèves de CP de 2021 est même supérieur à celui des élèves de 2019.



On constate en mathématiques des écarts qui se réduisent entre les élèves de l'éducation prioritaire et le reste du département. Moins de 5% d'écart pour la plupart des compétences évaluées, à l'exception de la résolution de problèmes et du repérage sur une droite numérique sur lesquels les élèves ont encore besoin de progresser.

En français, ce sont les compétences relevant de la compréhension qui présentent encore des écarts significatifs entre les élèves d'éducation prioritaire et les autres secteurs, mais on constate des progrès dans toutes les autres compétences avec des écart REP/Hors-REP inférieurs à 10% et les connaissances sur les nombres entiers.

En CE1, les élèves ont retrouvé le niveau de la rentrée 2019 et les inégalités diminuent et on observe même des progrès par rapport à la rentrée 2019, en particulier en fluence et en connaissance des nombres et résolution de problèmes.

En 6e, les résultats continuent de progresser même si des écarts persistent entre l'éducation prioritaire et les écoles publiques hors éducation prioritaire et on constate même une très légère augmentation des résultats entre 2020 et 2021, en français comme en mathématiques.

En mathématiques, le constat pour les compétences des élèves de CE1 est similaire à ceux de CP avec des écarts inférieurs à 5% dans la plupart des compétences, à l'exception de la résolution de problèmes et la représentation des nombres entiers. En français, les écarts REP/Hors-REP sont faibles en lecture (moins de 5% d'écart) mais il subsiste des difficultés importantes dans la compréhension orale (comprendre des mots et des phrases lus par l'enseignant).

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Résultats aux examens des sessions 2022 et 2021 pour le département de la Haute-Savoie et l'académie de Grenoble



	Session 2022 (session de juin)		Session 2021 (session de juin)	
Examen	Haute-Savoie	Académie de Grenoble	Haute-Savoie	Académie de Grenoble
Bac Général	96,8%	97,2%	98,1%	98,2%
Bac Technologique	91,6%	91,8%	94,9%	94,6%
Bac Professionnel	84,4%	82,9%	89,2%	87,2%
CAP	84,5%	83,1%	83,6%	81,9%
DNB	88,8%	87,8%	89,4%	88,4%

PLAN FRANÇAIS PLAN MATHÉMATIQUES

Depuis quatre ans, la priorité donnée à l'école primaire s'est traduite, entre autres, par une attention particulière donnée à la formation des enseignants, levier primordial de progrès collectif. Elle a été élaborée avec l'objectif de renforcer les pratiques pédagogiques indispensables à la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves à la fin de l'école primaire.

La rentrée 2022 s'inscrira dans cette dynamique ; la formation s'articulera autour de deux approches différentes mais néanmoins complémentaires :

- des temps d'animations pédagogiques conçus sur le principe de parcours hybrides à hauteur de 18 heures : 6 heures en mathématiques, 6 heures en français et 6 heures consacrées aux autres disciplines, heures prises en charge par les conseillers pédagogiques départementaux et les partenaires,
- un accompagnement des constellations (groupe de six à dix enseignants) reposant sur cinq jours de formation en mathématiques ou en français.

Sur ce principe, les professeurs seront rassemblés autour d'enjeux et de problématiques qu'ils auront eux-mêmes définis selon le schéma suivant :

- trois journées de rencontre pour se former et réfléchir entre pairs et/ou avec un accompagnateur (journées prises sur les 18 heures d'animations pédagogiques),
- quatre demi-journées pour effectuer des observations croisées et des échanges de pratique.

Cette modalité de formation concrète, au plus près des pratiques de classe et répond aux attentes des professeurs en s'inspirant de l'expérimentation menée depuis 3 ans dans le cadre du plan mathématiques.

Afin d'accompagner cette procédure, des ressources nationales (Eduscol) mais aussi départementales (site de la DSDEN 74) sont mises à disposition des professeurs et des formateurs. Ces derniers continueront de bénéficier également de formations spécifiques à tous les échelons départementaux, académiques et nationaux.



Quelques éléments chiffrés pour l'année scolaire écoulée :

Plan mathématiques : 500 enseignants tous cycles pour 65 constellations accompagnées

Plan français : 493 enseignants tous cycles pour 73 constellations accompagnées.

Les premiers retours sont très positifs quant à ces nouvelles modalités de formation tant du côté des formateurs / accompagnateurs qui indiquent majoritairement être au « cœur de leurs missions » que des enseignants amenés à analyser leurs pratiques par le biais des observations de classe entre pairs.

De manière générale, le plan de formation départemental, en cohérence avec les priorités nationales définies par la circulaire de rentrée parue le 24 juin 2021 s'appuie sur ces modalités d'accompagnement complémentaires. Il a été présenté lors du conseil de formation qui s'est tenu le 30 juin 2021.



« L'École de la République, lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général »

« La priorité donnée aux savoirs fondamentaux à l'école primaire, adossée aux Plans français et mathématiques, et la publication des repères et attendus de progression à destination des professeurs doivent permettre d'inverser la tendance à la baisse régulière des résultats des élèves, tendance mise en évidence par les évaluations nationales et internationales. ». Circulaire de rentrée du 24 juin 2021.

Les différents parcours des élèves



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Ce parcours est constitué par les connaissances acquises par l'élève, les pratiques expérimentées et les rencontres effectuées dans les domaines des arts et du patrimoine, sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

La généralisation du recensement des actions sur la plateforme ADAGE (Application Dédiée à la Généralisation de l'Education artistique et culturelle) se poursuit, assurant la visibilité pour les équipes enseignantes, les partenaires, les familles et les élèves du parcours réalisé de la maternelle au lycée.



Tout au long de l'année scolaire 21-22 des projets ont été construits pour renouer avec la culture après la période de pandémie. On soulignera le projet interdisciplinaire fédérateur qui s'est déployé à Evian autour des "Accords d'Evian" et qui a notamment pris la forme d'une formation interdegré en histoire, d'une exposition en art contemporain et d'un concert à la Grange au lac.

Les projets EAC ont été anticipés avec notamment une résidence d'artistes à l'école élémentaire de Scionzier dans le cadre du dispositif Création en cours des Ateliers Medicis. Pour la deuxième année, les automnales du Festival International du Film d'Animation d'Annecy ouvriront leurs portes aux classes qui n'auraient pu s'y rendre en juin au vu du beau succès rencontré sur l'ensemble des cinémas partenaires.



Après Evian, Annecy, Annemasse et Rumilly, des conventions avec les communes de St Julien en Genevois, Bonneville et La Roche sur Foron seront renouvelées entre communautés territoriales et Éducation nationale.

Pour les collèges, un partenariat avec le Conseil départemental permet à tous les établissements du département, notamment les plus éloignés des structures culturelles, de monter des projets avec des artistes et d'aller à la rencontre des programmations culturelles, dans le cadre des "Chemins de la Culture". La convention triennale est actuellement en réécriture pour démarrer début 2023.

Le PASS CULTURE mis en place dès janvier 2022 permet aux établissements du 2nd degré de bénéficier de financements pour des actions artistiques et culturelles avec une part collective de la 4ème à la Terminale. Ces financements permettront de compléter les budgets alloués aux projets d'éducation artistique et culturelle par les collectivités territoriales : "Chemins de la Culture" à destination des collèges par le département et "Arts et culture en Lycée" par la région. La part individuelle permet aux élèves de gagner progressivement en autonomie dans leurs pratiques culturelles : achats de livres, accès aux salles de cinéma, de spectacles, concerts, expositions...



PARCOURS CITOYEN

LE PARCOURS CITOYEN : COMMENT FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ELEVES ?

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Ce parcours prend appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement, sur son sens de l'initiative et sa capacité d'engagement. Le parcours citoyen c'est la participation à des événements, la transmission des valeurs républicaines, le développement de l'esprit critique, le débat.

Le parcours citoyen est l'occasion de monter des temps forts, en partenariat avec les collectivités territoriales, les associations de mémoire, les structures d'éducation populaire, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et la Délégation militaire départementale, qui s'investissent à plein aux côtés de l'éducation nationale.

Les dispositifs autour de la mémoire

- **Les cérémonies**



Les cérémonies mémorielles sont l'occasion de temps forts intergénérationnels autour de la mémoire commune, notamment des conflits meurtriers, qui ont permis de maintenir la paix de manière durable sur le territoire européen. Elles sont l'occasion également de faire nation autour des valeurs de notre République.

Pleinement intégrées aux programmes d'histoire, et d'enseignement moral et civique, c'est l'occasion de traiter les conflits mondiaux de manière approfondie tout en les rattachant à l'histoire locale. Ainsi, les élèves peuvent découvrir leur territoire et s'approprier les symboles de la République. L'histoire devient une passerelle entre hier et aujourd'hui.

- **L'école des porte-drapeaux**

L'Ecole des Jeunes Porte Drapeaux (EJP74) a été créée en Haute-Savoie en 2020. Cette initiative conjointe de la Délégation militaire départementale, de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, et de la Direction des services départementaux de l'Education nationale a pour objectifs de permettre notamment à des élèves volontaires de la 3ème à la 1ère d'appréhender le rôle de porte-drapeau au sein des commémorations. Les jeunes qui le souhaitent peuvent ainsi vivre un véritable engagement civique autour du travail de Mémoire, et des valeurs de la République.

Cette année, 11 établissements se sont portés volontaires et près de 350 élèves ont été formés.

- **Le relais de la flamme**

À l'occasion du 11 novembre, le 27e Bataillon de chasseurs alpins, l'Ecole Militaire de Haute Montagne et l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Haute-Savoie, organisent un "Relais de la Flamme" dans le département, en hommage à tous les combattants d'hier et d'aujourd'hui, qui ont servi et servent encore notre pays. Le 11 novembre, la flamme est acheminée sur la base de quatre parcours différents qui traversent le département jusqu'à la cérémonie départementale à Annecy.

Au long du parcours, les coureurs effectuent des petites cérémonies et transmettent la flamme du soldat inconnu en allumant des « Lanternes du Souvenir » dans la commune des écoles participantes.

- **Les concours**

Le calendrier des actions éducatives et les différents concours scolaires souvent proposés par des partenaires permettent de construire des temps forts du parcours citoyen des écoles et établissements.

Les concours scolaires sollicitant les différentes dimensions de la citoyenneté sont l'occasion de travailler de manière différente, par le biais de projets individuels ou collectifs. Cela peut être aussi le moyen de traiter autrement certaines questions des programmes, ou simplement de permettre la valorisation de ce qui a déjà été entrepris ou réalisé avec les élèves.

Le Concours National de la Résistance et de la déportation (CNRD), les "Petits artistes de la mémoire", "Bulles de mémoires", sont autant d'occasions de travailler en interdisciplinarité, en mettant en œuvre une pédagogie de projet qui favorise la posture active de l'élève.

Des dispositifs comme "En quête de mémoire", "Rando-Glières", ou les "Chemins de la Mémoire" permettent aux élèves d'aller à la rencontre des sites marqués par l'histoire, qui font la singularité de la Haute Savoie.

Les dispositifs autour du vivre ensemble

- **La lutte contre les discriminations et le racisme :**

La Fédération des Œuvres Laïques (FOL) met en place de nombreuses actions en partenariat avec les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré, notamment autour des "Cartes de la Fraternité". Une tournée théâtrale est également organisée autour des inégalités hommes-femmes, avec une pièce intitulée : "Sois toi, et t'es belle" !

- **Un plan de formation autour de la laïcité**

Ce plan reprend les principales propositions d'un rapport sur le sujet commandé par le ministre de l'Éducation nationale. Il doit notamment permettre à tous les personnels travaillant dans les établissements scolaires de savoir "appréhender les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République".

- **Favoriser l'esprit critique : l'éducation aux médias**

Dans le cadre de la priorité nationale accordée au développement de l'esprit critique et à l'éducation aux médias, un appel à projets « Une webradio, un parrain » a été lancé pour les collègues. En parallèle, les établissements ont la possibilité de se former à l'éducation aux médias et de monter des projets au sein du dispositif des Chemins de la Culture.

Des résidences de journalistes ont eu lieu pendant quatre ans dans 8 établissements français et italiens dans le cadre d'un projet européen porté par le conseil départemental et la RAVA, en étroite collaboration avec la DSDEN74. Les résidences se sont étendues cette année à 3 établissements supplémentaires. La clôture du projet a donné lieu à deux journées transfrontalières à Chamonix, afin de permettre aux différents acteurs de se rencontrer et de réfléchir ensemble aux enjeux de l'éducation aux médias.

- **Valoriser les actions citoyennes : le prix de "l'éducation citoyenne"**

Ce prix – mis en place conjointement par l'Ordre national du Mérite et l'Éducation nationale - encourage tous les acteurs de la communauté éducative qui consacrent, chacun à leur niveau, une partie de leur travail quotidien à inculquer les valeurs civiques aux jeunes.



L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Éducation au Développement Durable permet aux élèves d'appréhender la complexité des grands enjeux contemporains et contribue à la construction du respect de l'autre. Elle favorise l'acquisition des savoirs et des compétences, oriente les parcours des élèves et fonde leur engagement citoyen pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.

Le label E3D (école/établissement en démarche globale de développement durable) valorise et amplifie l'effort des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD. Trois niveaux de labellisation existent de l'engagement (Niveau 1) à l'approfondissement (Niveau 2) puis l'expertise (Niveau 3).

Les équipes sont accompagnées tout au long de la démarche.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 17 nouvelles écoles sont labellisées ou ont fait évoluer leur niveau de labellisation. Depuis 2018, la labellisation concerne dans le département 96 écoles, 40 collèges et lycées.

96
écoles

40
collèges

Cette photo met en avant le lien entre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les actions possibles dans les écoles.



Les éco-délégués

Tous les collèges et les lycées de Haute-Savoie mais aussi de nombreuses écoles ont élu leurs élèves écodélégués.

Ils sont les porteurs des projets en EDD, mais aussi des ambassadeurs auprès des instances de l'établissement et des partenaires. Leur action se conçoit en relation avec les éco-délégués du conseil de la vie collégienne (CVC) ou du conseil de la vie lycéenne (CVL) ou encore avec la Maison des lycéens.

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES BAUDELAIRE
À ANNECY

1er Prix national de l'action éco-déléguée en catégorie lycée

POUR LEUR PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE VÉGÉTALISATION
DE LA COUR DU LYCÉE



LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE DE L'ALBANAIS
À RUMILLY

*1er Prix Perrin de Brichambaut du concours national sur
la météo et le climat*

POUR LEUR PROJET : "AGIR POUR DEMAIN - LUTTER ET S'ADAPTER
AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE"



COLLÈGE RENÉ LONG À ALBY-SUR-CHÉРАН

Vainqueur du défi départemental EDD et solidaire

DE COLLECTE DE TERMINAUX MOBILES USAGÉS AU PROFIT D'UNE
ENTREPRISE D'INSERTION MEMBRE D'EMMAÛS INTERNATIONAL
AVEC 116 TÉLÉPHONES RÉCUPÉRÉS EN UNE SEMAINE



ÉCOLE PRIMAIRE DE REYVROZ

*1er Prix académique de l'action éco-déléguée
en catégorie école*

AVEC SON FILM SUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE PLUS
RESPONSABLE



SNU ET ENGAGEMENT

Le Service national universel (SNU) est une expérience d'engagement adressée aux jeunes de 15 à 17 ans, dont la mission est le renforcement de l'émancipation de la jeunesse en complément de l'instruction obligatoire.

Les trois étapes du SNU :

- Un séjour collectif d'une durée de deux semaines, regroupant des jeunes volontaires dont l'objectif principal est le développement de la solidarité, de la cohésion et de l'engagement citoyen.
- Une Mission d'intérêt Général (MIG), comprenant 84h de missions dans un service de l'Etat, un établissement public, une collectivité ou une association.
- L'engagement volontaire, qui permet aux jeunes de poursuivre leur démarche d'engagement dans une structure telle que le Service Civique, la Réserve Civique, les Sapeur-Pompiers Volontaires, Corps Européen de Solidarité, etc.), ou un bénévolat (facultatif).

Les principaux objectifs :

- Accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement.
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge.
- Renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel.
- Valoriser les territoires et la richesse de leur patrimoine culturel et naturel tout en transmettant aux jeunes volontaires un socle républicain.

L'organisation des séjours :

Les programmes des séjours SNU s'articulent autour de différentes grandes thématiques répondant aux objectifs cités précédemment.



Parmi ces dernières, nous retrouvons la citoyenneté, l'engagement, la défense et la sécurité, le développement durable, l'activité physique et sportive de cohésion, l'autonomie et la culture.

Quelques chiffres concernant le SNU :

Le gouvernement a exprimé cette année le souhait de voir la participation au SNU augmenter. Ainsi, les effectifs attendus sont passés de 25000 jeunes en 2021, à 50000 en 2022.

Au niveau national, 15000 jeunes ont effectué leur séjour de cohésion en 2021, et 17000 sont recensés sur les séjours 2022.

La Haute-Savoie a accueilli 196 jeunes d'autres départements de la région Auvergne Rhône Alpes en 2021, et 323 en 2022. L'accueil de ces jeunes au sein du département s'est effectué en trois temps : deux séjours se sont déroulés en juin et un en juillet.

Parallèlement, 276 jeunes haut-savoyards ont effectué un séjour de cohésion vers d'autres départements de la région Auvergne Rhône Alpes en 2021, et 358 en 2022.



15 000 séjours
de cohésion
en 2021

17 000 séjours
de cohésion en
2022

+300 inscrits en
Haute-Savoie
en 2022

Pour
approfondir :
<https://www.snu.gouv.fr/>

Pour approfondir : <https://www.snu.gouv.fr/>

PARCOURS SANTÉ

Le bien-être des élèves au service de leur réussite

Dans une démarche positive et dynamique, l'École promotrice de santé a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre dans le cadre du parcours éducatif de santé et de les articuler avec d'autres approches tel que le climat scolaire ces actions s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement en pérennisant les 3 axes de la santé : éducation, prévention, protection.

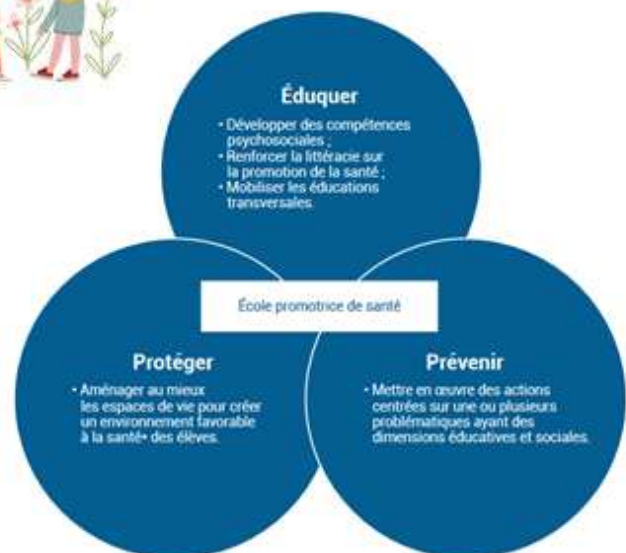


La santé psychique des élèves : une priorité absolue

La dégradation de la santé mentale des jeunes est constatée par les professionnels de santé et de l'Education nationale et confirmée par le système de surveillance de Santé Publique France. Les chiffres sont alarmants : augmentation du passage aux urgences pour gestes suicidaires, augmentation des idées suicidaires, des troubles anxieux et de l'humeur chez les jeunes.

Face à ce constat, les professionnels de l'Education nationale ont été incité à mettre en place des espaces d'écoute et de soutien aux élèves dans les établissements scolaires. Des initiatives ont vu le jour dans le département, au sein de certains collèges et lycées, les psychologues, assistantes sociales et infirmières ont mis en place des groupes de paroles sur la pause méridienne pour permettre aux élèves de s'exprimer sur leur vécu et leurs difficultés.

Par ailleurs, une visioconférence sur la santé mentale présentée par le Dr MARQUETEAU, pédopsychiatre, a été mise à disposition des personnels de l'Education Nationale en mars 2022.

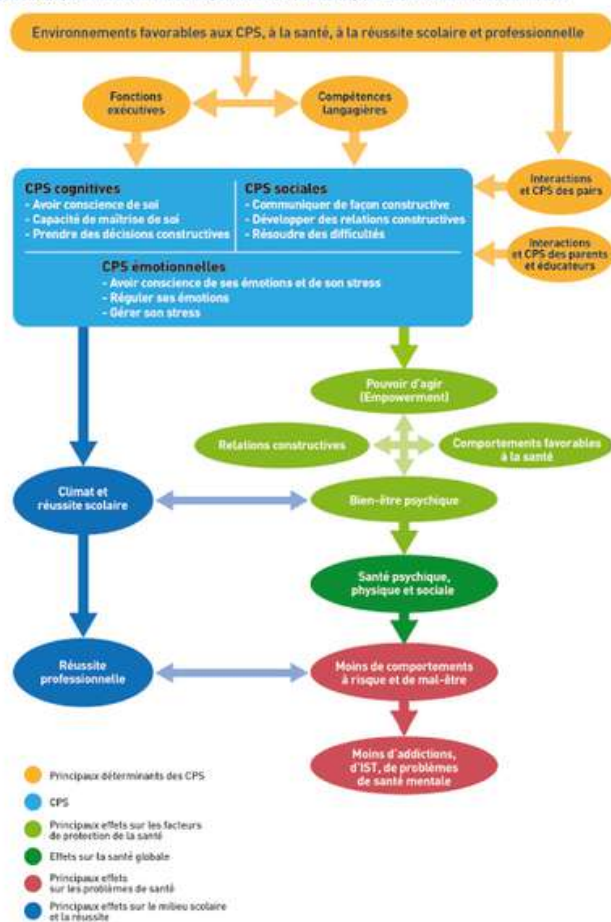


Le développement des compétences psychosociales : un enjeu majeur de la santé

Dès la maternelle et jusqu'au lycée, la réussite scolaire des élèves est fortement corrélée au bien-être. L'organisation mondiale de la santé (OMS) promeut une approche positive, intégrée et holistique de la santé afin de tendre vers un bien-être global et durable pour tous.

Les CPS (Compétence Psycho-Sociales) contribuent au développement de l'estime de soi, de l'autonomie et de la responsabilité ainsi qu'à l'épanouissement de chacun, favorisant la réussite éducative et l'adoption de comportements favorables à la santé.

Figure 1. Représentation schématique des CPS, de leurs principaux effets et déterminants



2021
2 établissements

2022
11 établissements en prévision

En milieu scolaire, le programme de formation UNPLUGGED vise la prévention des conduites addictives. Il est à destination des collégiens et met particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac et le cannabis avec une ouverture sur les conduites addictives liées aux écrans et aux jeux vidéo. Les séances permettent aux élèves de développer la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres mais aussi des habilités interpersonnelles de communication, d'affirmation et de conciliation.

« Permettre aux générations d'aujourd'hui et de demain de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et à réguler leurs émotions en renforçant leur CPS, constitue un levier clé de la promotion de la santé ».

L'éducation à la sexualité : le respect de soi et de l'autre

L'éducation à la sexualité contribue à la construction de la personne et à l'éducation du citoyen. L'estime de soi, le respect de l'autre, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi, la responsabilité individuelle et collective, constituent des objectifs essentiels de cette démarche éducative.

Elle couvre trois champs de connaissances et de compétences : le champ biologique, le champ psycho-émotionnel, le champ juridique et social. depuis 2014, une convention de partenariat a été signée entre le CD et la DSDEN permettant ainsi aux personnels des 4 collectifs (Mosaïque Chablais, Atout Reva Bassin d'Annecy, As de Coeur Arve mont Blanc et Acrostiche Genevois) d'intervenir en co-animation sur les collèges et lycées.



La prévention est essentielle mais les professionnels de l'Education nationale ont également un rôle déterminant à jouer dans le repérage et la protection des élèves victimes de toute forme de violence.

Conformément aux engagements de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), en particulier son article 19, et à la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, l'École doit instaurer un climat protecteur pour l'ensemble des élèves en vue notamment de favoriser la libération de la parole et l'identification des élèves victimes.

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental de lutte contre les violences sexuelles intrafamiliales, le ministère a mis à disposition des personnels de l'Education Nationale en février 2022 un vadémécum « violences sexuelles intrafamiliales : "comprendre, prévenir, repérer et agir".

PARCOURS AVENIR

L'accompagnement à l'orientation est une des missions assignées à l'École, qui trouve sa place dans l'objectif plus général d'orientation et de formation tout au long de la vie, et plus particulièrement dans la construction d'un parcours de formation « baccalauréat moins 4 ans – baccalauréat plus 3 ans ».

Dans un monde de plus en plus complexe et incertain, cet accompagnement s'appuie sur une démarche dite éducative, visant à aider les élèves à acquérir des compétences utiles à la formulation progressive de leurs choix d'orientation. Cette démarche éducative a pris différents noms au cours du temps : depuis 2015 elle est intégrée au sein du « Parcours Avenir », mis en place de la 6ème à la terminale.

Parcours Avenir, c'est un référentiel d'activités et de compétences organisées autour de 3 axes : la connaissance des formations, la connaissance des métiers et l'aide à l'élaboration de projets (prenant en compte la dimension plus personnelle, liée à la connaissance de soi).

A la rentrée 2022, les lycées disposeront d'un référentiel des compétences à s'orienter, issu d'une recherche action coordonnée par l'ONISEP, en collaboration avec l'IGÉSR, le Laboratoire de Psychologie et d'Ergonomie Appliquées (LaPEA) de l'Université Paris, et qui développe la 4ème composante de la compétence (après les savoir, savoir-faire et savoir-être), le savoir-devenir.

Dans le cadre de la réforme du lycée et la transformation de la voie professionnelle les activités d'accompagnement à l'orientation sont de plus en plus encadrées par les enseignants, lors de temps forts (salons des formations et des métiers, semaines de l'orientation...) ou lors des temps d'enseignement, avec l'aide des psychologues de l'éducation nationale et de partenaires du monde économique et professionnel.

Les activités sont organisées depuis 2019 dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation : 12h en 4ème, 36 heures en 3ème, 54 heures par an en lycée général et technologique (162 heures au total), 192 heures sur les 2 années de CAP, 265 heures sur les 3 années de baccalauréat professionnel.



Du collège au lycée, la démarche éducative s'appuie sur des étapes différenciées : explorer/découvrir, traiter/approfondir, finaliser ses choix et définir des stratégies d'atteinte de ses objectifs.

Savoir s'orienter (s'auto-orienter), rebondir face aux changements rencontrés, est une compétence, alimentée par des compétences spécifiques aux formations et aux métiers mais aussi transversales (compétences en recherche et traitement de l'information, compétences numériques et langagières, compétences stratégiques = construire des scénarios alternatifs, compétences collaboratives...).

Dans l'étape « exploration », la découverte des entreprises et des métiers, du collège au supérieur, est essentielle. Elle permet de :

- susciter des centres d'intérêts, à court ou moyen termes
- se repérer dans un monde économique complexe et qui évolue vite : technologies, évolutions des métiers, du marché du travail (compétences attendues, relations formation/emploi...)
- d'enrichir ou actualiser des représentations, de faire évoluer des stéréotypes (liés au genre notamment)
- de diminuer les inquiétudes face à l'avenir, de choisir avec plus de discernement et aussi en ouvrant le champ des possibles, d'être en capacité de saisir des opportunités...

Les élèves, au travers d'action de découverte, ont ainsi plus de « matériau » disponible pour élaborer leurs choix. Ils peuvent alors s'engager dans une démarche de traitement critique des informations recueillies en tenant compte de leurs propres aspirations et identité, et aussi de leur situation.

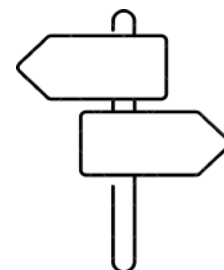
Pour s'orienter, l'offre de formation a beaucoup évolué, ainsi que les possibilités de parcours différenciés : réversibilité des parcours via des passerelles, développement de l'apprentissage et mixité des parcours (périodes à temps plein et périodes en alternance), continuité des parcours assurée via une organisation territoriale en réseaux ou en **campus des métiers et des qualifications** (au nombre de 3 en Haute Savoie : campus des métiers de l'hôtellerie restauration et du tourisme, campus de la mécanique connectée, campus transfrontalier de la construction durable et innovante).

Pour en savoir plus:

<https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee>

<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-avenir-7598>

<https://www.ih2ef.gouv.fr/referentiel-des-competences-sorienter-au-lycee>



SPORT À L'ÉCOLE

Élément clef de l'apprentissage d'une culture spécifique, des règles de vie en société et du respect d'autrui, la pratique régulière d'une activité physique et sportive doit être favorisée dans l'ensemble des espaces et des temps scolaires. Inscrite dans une temporalité allant de l'école primaire à l'enseignement supérieur, elle contribue à la bonne santé de tous les élèves.

Dans les deux années à venir, le contexte de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 offre une opportunité unique de développer la place de l'activité physique et sportive dans la vie de chaque enfant.

Dans ce contexte, certaines priorités ministérielles semblent indispensables à rappeler.

1-Le renforcement des savoirs fondamentaux de la pratique sportive :

- **Savoir Nager :**

Le 3 mars 2022 paraissait au BO un nouveau texte de cadrage de la natation scolaire. Cette note de service réaffirme les enjeux de cette activité en rajoutant le terme "Sécurité" dans l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité. La lutte contre les noyades reste donc une préoccupation importante de l'école publique en donnant un caractère "quasi" obligatoire à la mise en œuvre de cycles d'apprentissages tout au long du parcours scolaire des élèves, et ce depuis 2003.

La clarification d'étapes d'apprentissages et d'objectifs concerne des compétences motrices avec l'acquisition dans un premier temps des trois paliers de l'aisance aquatique mais également l'acquisition de connaissances et le développement d'attitudes adaptées.

Afin de favoriser une mise en œuvre importante et qualitative, le département de la Haute-Savoie a priorisé cette année la formation des professeurs des écoles en EPS sur le "Savoir Nager" et sur le "Savoir Rouler". Les moyens destinés à cette accompagnement seront entièrement renouvelés pour l'année 2022/2023. Le nombre de sessions d'agrément pour les bénévoles accompagnateurs a également été augmenté pour que les écoles puissent satisfaire au taux d'encadrement exigé.

Note de service : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>



- **Savoir rouler à vélo (SRAV) :**

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Une expérimentation dans deux écoles du département en collaboration avec le service départemental jeunesse engagement et sport (SDJES) en 2020 ainsi qu'une concertation avec les professionnels et partenaires du cyclisme ont débouché sur l'écriture d'une charte de mise en place du SRAV. Celle-ci définit les volumes horaires dédiés aux 3 blocs d'apprentissages nécessaires pour l'obtention du Savoir rouler à vélo.

Pour l'année 2021-2022, **256** classes de **188** écoles du département ont proposé l'activité cyclisme à **5784** élèves. Le savoir rouler à vélo, ainsi que le savoir nager, sont une priorité départementale pour la formation des professeurs (es) des écoles de notre département. Des sessions agréments en cyclisme ont conjointement été ouvertes et ont permis à 459 parents de se présenter à celles-ci. L'agrément est obligatoire afin d'intervenir dans les séances SRAV avec les professeurs (es) des écoles.

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>



2-La promotion, le développement et l'augmentation du temps d'activité physique des jeunes :

- **Génération 2024 :**

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles primaires, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur qui souhaitent bénéficier de l'énergie unique des Jeux Olympiques et Paralympiques, d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes en développant entre-autre des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif.

Pour la rentrée 2022, **72** établissements scolaires du département (**37 écoles, 21 collèges et 14 lycées**) labellisés pourront ainsi bénéficier de la synergie entre le CDOS, la DSDEN, l'UNSS, l'UGSEL, l'USEP et les collectivités « Terre de Jeux » et mettre davantage de sport dans le quotidien des jeunes.

<https://generation.paris2024.org/label-generation-2024>

- **30 minutes d'activité physique quotidienne :**

Lancé officiellement en février 2021, le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants et vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé. La mesure s'inscrit dans la démarche « École promotrice de santé » pour lutter contre les risques d'obésité et la sédentarité des plus jeunes. Elle promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner le goût de la pratique sportive dans le cadre de la dynamique Génération 2024. Il vise à ce que tous les élèves, quelle que soit leur condition, puissent atteindre la recommandation de l'OMS pour la santé des enfants : au moins 60 minutes d'activité physique par jour, à l'heure où 87% des adolescents français n'atteignent pas cette recommandation et où 20% d'entre eux sont en surpoids.

L'année 2021/2022, **106** dossiers ont été déposés par les écoles de Haute-Savoie pour obtenir un kit de matériel. Des ressources en ligne sont disponibles pour permettre aux enseignants de programmer de l'activité physique tous les jours aux élèves. Les trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France.

<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

**2021-2022: 106 demandes de
kit de matériel pour les
écoles**



Métiers du sport (SDJES)

Avec plus de 13 000 éducateurs sportifs, la Haute-Savoie est le territoire le plus dynamique au plan national pour le sport encadré. Les perspectives professionnelles sont donc variées et nombreuses pour les candidats et les stagiaires des diplômés du sport. De nombreux examens et formations sont organisés pour les futurs éducateurs sportifs, notamment les moniteurs de ski de fond ou d'alpin, les accompagnateurs en moyenne montagne, les moniteurs de VTT, ainsi que pour le recyclage des maîtres-nageurs sauveteurs.

Pass'Sport (SDJES)

Après la crise sanitaire et afin de faciliter la reprise des activités sportives organisées, le ministère a initié une campagne d'aide des familles pour inscrire leur(s) enfant(s) en club. Les familles concernées recevront une lettre leur permettant d'avoir accès à une réduction de 50 euros sur l'adhésion à un club. Les jeunes doivent avoir de 6 à 17 ans et les familles doivent être bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation pour éducation d'un enfant handicapé.

En 2021, **7200** jeunes ont bénéficié de ce dispositif dans le département qui a, par ailleurs, été élargi aux adultes en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH.



LES LANGUES VIVANTES



Le plan d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, paru à la suite du rapport de Manès-Taylor a entraîné un changement de paradigme dans l'enseignement des langues, aujourd'hui résolument tourné vers l'objectif de former de futurs citoyens plurilingues, porteurs d'un bagage à la fois culturel et langagier. S'éveiller très tôt à la diversité linguistique et apprendre précocement une langue étrangère permettent d'accroître la flexibilité mentale, de développer les compétences psychosociales et de renforcer des habiletés transversales comme la concentration, la mémorisation ou la capacité à résoudre des problèmes.

Dans le département, cet apprentissage précoce et intégré à des disciplines non linguistiques est réalisé dans 6 écoles bilingues : le dispositif EMILE à parité horaire fonctionne aujourd'hui dans 4 écoles primaires du département, généralement à partir de la Grande Section. A St Julien, une autre école se lance dans le dispositif EMILE allégé, avec une exposition minimale de 3 heures hebdomadaires en classe de CP. La continuité du parcours de l'élève est assurée par les collèges de secteur - les Barattes et Evire - avec un enseignement de DNL, puis au lycée Berthollet pour les disciplines de tronc commun. A la rentrée, les deux collèges cités accueilleront 112 élèves EMILE en 6ème bilingue. De plus, deux écoles maternelles ELYSEE de Thonon enverront dès cette rentrée une cohorte d'élèves germanophones au CP. La poursuite du parcours linguistique sera assurée par des enseignantes labellisées en allemand et un professeur des écoles venu d'Allemagne dans le cadre d'un échange OFAJ.

La curiosité pour les langues et cultures peut aussi être éveillée par l'apprentissage d'une langue régionale. En Haute-Savoie, le franco-provençal est proposé aux élèves du collège de Boège, élèves ayant souvent profité d'une première initiation dans les écoles du secteur. Un concours « Constantin et Désormaux » a été proposé à toutes ces classes.

Cette année de présidence française de l'Union européenne a été l'occasion de faire vivre et célébrer les langues et cultures européennes. Le groupe départemental LVE a proposé des ressources pédagogiques aux écoles du département, sous forme d'un jeu de piste européen <https://app.genial.ly/editor/61a4d3a3b2fa730da9252bee>.

Les échanges ont pu reprendre cette année scolaire, grâce au consortium ERASMUS+ formé par la DRAREIC Auvergne-Rhône-Alpes. Le financement a permis à plusieurs équipes d'écoles du département d'améliorer leur niveau d'anglais ou encore de s'inspirer de pratiques d'autres pays européens. Quelques cadres impliqués dans le pilotage des écoles EMILE ont aussi pu bénéficier de bourses ERASMUS+ pour observer des pratiques plurilingues européennes.



Enfin, des groupes de travail académiques ont été créés pour renforcer la liaison école-collège autour de l'approche plurielle des langues. Dans notre académie, les propositions mettent les langues familiales ainsi que toutes les LVE2 enseignées au centre de la liaison, en termes d'objectifs et d'actions, scolaires ou plus festives.

Pour retrouver toutes ces informations ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques pour « oser les langues étrangères », rendez-vous sur le Portail Ressources du département et plus particulièrement sur le site du Groupe départemental des langues vivantes étrangères.



Egalité des chances



CITÉS ÉDUCATIVES

Deux cités éducatives pour la Haute-Savoie !

« Réussir à l'école, réussir dans le quartier, réussir dans la vie »

Les deux premières cités éducatives de Haute-Savoie ont été labellisées en mai 2022. Cette démarche à haute ambition éducative est un label d'excellence visant à renforcer les synergies entre l'Etat, la ville et l'Education Nationale. Elle permet de mettre en œuvre le déploiement de mesures concrètes et fortes par une approche novatrice sur les prises en charge éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. L'alliance éducative va ainsi permettre de fédérer les acteurs autour d'enjeux communs.

La grande alliance éducative



Trois objectifs nationaux structurent la méthode « cité éducative » : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Chacune des deux cités a défini, par un diagnostic, ses enjeux stratégiques, en cohérence avec les axes nationaux.

La cité éducative d'Annemasse a l'ambition de renforcer et de consolider son approche sur la persévérance scolaire, mais aussi d'agir sur la co-éducation notamment par la promotion d'un numérique inclusif par l'accompagnement des familles, elle vise aussi à favoriser un accès privilégié à la culture pour les jeunes du périmètre et de permettre à chaque élève de construire son orientation par l'encouragement à la mobilité.

**3548 élèves concernés
par la cité éducative de
Bonneville**

**5110 élèves concernés
par la cité éducative
d'Annemasse**

La cité éducative de Bonneville a la volonté de renforcer et de créer les partenariats autour du vivre-ensemble, de promouvoir des actions de médiation scolaire, de faciliter l'accès à des activités sportives et culturelles, d'accompagner spécifiquement les élèves à besoins particuliers et le décrochage scolaire et de permettre à chaque jeune de découvrir les filières de formation qui lui correspondent.

Les deux cités vont accompagner la petite enfance, les élèves du premier et du second degré ainsi que les jeunes en insertion professionnelle.

L'approche partenariale est en cours de déploiement, des actions ciblées et proches des territoires se dessinent. Le « faire cité » favorise déjà la visibilité des missions publiques, s'appuie sur les acteurs de terrain institutionnels et associatifs et crée des passerelles innovantes. Les deux cités d'Annemasse et de Bonneville deviennent des écosystèmes où l'État, l'Éducation Nationale et les collectivités s'emparent des besoins de chaque enfant, de chaque jeune pour lutter contre les déterminismes sociaux. Chacune des deux cités permettra aux usagers : parents, élèves et jeunes d'être acteurs de leur cité en leur donnant la parole sur les actions envisagées.



TRAVAILLER EN RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU LYCÉE

Dans un contexte de disparités territoriales, les enjeux des politiques publiques d'équité et de proximité amène à renforcer la dimension infra-départementale pour leur mise en œuvre.

L'académie de Grenoble s'est donc engagée à la rentrée 2020 dans une expérimentation dans les territoires correspondant au bassin de vie des familles centrée sur les parcours des élèves.

Chaque réseau est centré sur un lycée et comprend les collèges de secteur et les écoles rattachées aux collèges.


Les dialogues de suivi de réseaux ont ainsi été institués, avec vocation à se généraliser.

En 2020/2021, 6 dialogues de suivi ont été conduits. En amont d'une rencontre annuelle pilotée par l'IA-DASEN, en Haute-Savoie les réseaux ont travaillé sur l'accompagnement des élèves (diagnostic et actions mises en oeuvre), autour de 3 axes : les dispositifs d'aide aux élèves, les évaluations nationales et l'approche par compétences et les besoins en formation des personnels. Chaque réseau a choisi un axe à approfondir.

En 2021/2022, les lycées professionnels ont été intégrés aux réseaux et 7 autres dialogues de suivi ont été conduits. Chaque réseau pouvait approfondir un axe, au choix :

- l'aide aux élèves
- les évaluations nationales et l'approche par compétences
- la formation continue des personnels et territoire apprenant
- l'école inclusive
- le carré régalien (prévention de la violence et du harcèlement, laïcité)
- la promotion du sport, génération 2024
- l'éducation au développement durable, labellisation du territoire.

A partir de la rentrée 2022, 9 réseaux au total couvriront l'ensemble du territoire haut-savoyard.



2022 : 9
réseaux en
Haute-
Savoie

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Le code de l'éducation (article L121-1) confie aux écoles, collèges, lycées et enseignement supérieur la mission de favoriser la mixité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation, et de dispenser à tout niveau de la scolarité « une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes ».

L'égalité entre les filles et les garçons est donc une thématique commune aux parcours éducatifs et elle est également un objectif de la démarche de développement durable.

Dans les établissements des référents égalité sont chargés de veiller à la prise en compte de ses objectifs dans les projets mis en œuvre et de proposer des actions, mobilisant des partenaires spécialisés sur ces thématiques.

A la rentrée 2022, la démarche de labellisation des établissements du second degré sera engagée dans l'académie.



Pour en savoir plus:

<https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee>

<https://eduscol.education.fr/1641/ressources-nationales-et-europeennes-pour-l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons>

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm> (labellisation)



PLAN PAUVRETÉ

Classes dédoublées, effectifs réduits

Pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, les classes de CP, puis de CE1 et de GS des REP sont dédoublées. Cette mesure a débuté en CP 2018 et s'est étendue progressivement aux CE1 et aux GS. Elle participe à garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui. Pour la rentrée 2022, 100% des classes de CP et CE1 d'éducation prioritaire sont dédoublées, soit 51 classes de CP et 52 classes de CE1. Les effectifs moyens de ces classes sont de 12 à 13 élèves et dans les autres classes de REP, ils ne dépassent pas 25.

Pour les GS, 75% des écoles sont concernées, soit 31 classes sur 42. C'est l'absence de locaux, malgré un soutien important des élus du département pour aménager les écoles qui n'a pas permis de dédoubler l'intégralité des classes de GS.

En complément de cette mesure forte de réduction des effectifs des classes en REP, une attention particulière a été portée à l'ensemble des écoles du département et en particulier celles situées dans les zones rurales les plus isolées pour que les effectifs des classes comportant des élèves de GS, CP et CE1 ne dépassent pas 24 élèves par classe. Pour la rentrée 2022, cette mesure concerne 91% des écoles hors-REP du département.

D'autre part, le département de la Haute-Savoie dispose de 10 classes d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les secteurs socialement les plus défavorisés afin de permettre une meilleure entrée à l'école maternelle pour les jeunes élèves issues des quartiers REP ou en secteur particulier. 168 élèves de moins de 3 ans sont attendus dans ces dispositifs à la rentrée.

Petits-déjeuner à l'école

Dans le but de prévenir et de lutter contre la pauvreté, des petits déjeuners sont offerts aux élèves dans les territoires prioritaires. Le petit déjeuner est celui des trois repas quotidiens le moins régulièrement pris alors qu'en répondant aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorise la concentration, l'attention et la bonne humeur, facteurs de réussite scolaire. Il est également un temps privilégié de partage et de convivialité.

Un travail de partenariat étroit est conduit avec les communes ou communautés de communes pour déployer l'action « petits déjeuners ». Il s'agit de permettre à tous les élèves d'une même classe de pouvoir, s'ils en ressentent le besoin, déjeuner de manière équilibrée en arrivant à l'école. L'Etat prend en charge les frais d'achat des denrées alimentaires, la commune organisant l'achat, la distribution et le stockage en collaboration avec les équipes enseignantes. Cette opération « petits déjeuners » s'articule à des objectifs pédagogiques, ce dispositif contribue également à l'éducation à l'alimentation et au goût en tenant compte de toutes les dimensions du fait alimentaire : équilibre nutritionnel, enjeux d'une alimentation durable et responsable, découverte des aliments, éveil sensoriel.

En Haute-Savoie, cinq écoles sont concernées par les « petits déjeuners » ce qui représente environ 500 élèves qui ont la possibilité de déjeuner en arrivant le matin à l'école.

4
communes



550
élèves

INTERNAT D'EXCELLENCE



Tout autant lieu d'accompagnement et de réussite scolaire qu'outil pour améliorer le maillage territorial, l'internat doit désormais évoluer pour faire partie intégrante des dispositifs qui favorisent l'ambition scolaire. Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence, est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles, qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Les établissements labélisés en Haute-Savoie

- LPO Savoie-Léman de Thonon lès Bains
- LPO Guillaume Fichet de Bonneville
- LPO Frison Roche de Chamonix

Un internat d'excellence, c'est quoi ?

L'internat d'excellence fait partie intégrante du collège, du lycée ou du lycée professionnel qui a été labellisé pour la qualité des actions pédagogiques et éducatives qu'il propose aux internes. C'est là que vivent et travaillent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions matérielles et pédagogiques sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

L'internat d'excellence, pour qui ?

L'internat s'adresse à tous les collégiens, lycéens et lycéens professionnels motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordres social, économique ou familial.

Tous les élèves ont vocation à demander l'intégration au sein d'un internat d'excellence en regardant si ce choix est compatible avec ses choix d'orientation. Il est une solution pour permettre de choisir sa formation même si l'on habite loin de l'établissement qui la propose.

5 bonnes
raisons
d'intégrer un
internat
d'excellence

- ⇒ Un environnement agréable et convivial
- ⇒ Une aventure humaine, amicale, collective
- ⇒ Un cadre idéal pour travailler
- ⇒ De nombreuses activités proposées
- ⇒ Un lieu pour réussir sa scolarité et préparer son avenir

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Le dispositif « Devoirs faits » : apporter des réponses adaptées aux besoins des élèves

Le dispositif « devoirs faits » est déployé dans les 49 collèges du département ainsi que dans les 5 lycées pour les 3ème prépa métiers et dans les établissements privés sous contrat.

Dès la rentrée, chaque élève volontaire a la possibilité de bénéficier de cet accompagnement sur le travail personnel : comprendre ce qui est attendu par le professeur, développer son autonomie, s'exercer, travailler entre pairs et être accompagné par un intervenant. Devoirs faits est ainsi un moment privilégié qui permet à l'élève, au sein d'un petit groupe, de surmonter une difficulté rencontrée et de donner du sens à son travail personnel. Les différentes déclinaisons de "Devoirs faits" au sein du département ont permis d'agir sur la réussite scolaire de tous les élèves et de les motiver à s'investir au cours des séances.

Mis en place dès la rentrée scolaire, les élèves ont eu la possibilité de s'inscrire sur des séances au sein de leur emploi du temps, au moment de la pause méridienne ou en fin de journée. Véritable levier de lutte contre la difficulté scolaire, les établissements ont proposé des modalités variées pour favoriser la continuité entre le temps scolaire et le temps familial et ont organisé des pratiques communes pour accueillir les élèves et informer les familles de l'évolution du parcours de leur enfant : diversité des créneaux proposés, mise en place d'outils-supports tels que les fiches d'auto-évaluation, livret de conseils. L'élève est devenu acteur, les parents parties prenantes et les intervenants ont pu renforcer leur collaboration au bénéfice de la réussite des élèves.



budget
24 000
heures

33 %
de
l'effectif
élèves

Le dispositif, piloté par les chefs d'établissement apporte des réponses aux signes précurseurs du décrochage scolaire. Il permet aussi de donner une réponse concrète aux élèves les plus éloignés de leur scolarité.

Un effort accru pour convaincre efficacement les élèves qui en ont le plus besoin, une explicitation des pratiques aux parents mais aussi des modalités évolutives au cours de l'année ont permis de renforcer l'offre « Devoirs faits ». L'usage du numérique au cours des séances s'est développé ainsi que les outils favorisant l'engagement de chaque élève.

L'académie et la direction académique œuvrent au développement du programme, notamment sur l'e-devoirs faits par le déploiement des séances en distanciel afin de renforcer l'accompagnement aux devoirs au sein même de la maison pour les élèves à partir de la cinquième. Cette année, un webinaire a été organisé en Haute-Savoie pour partager les premières expérimentations et les savoir-faire. A la rentrée prochaine, une plateforme académique, une formation spécifique ainsi qu'une mutualisation des ressources humaines vont permettre de développer le programme en distanciel sur l'académie.

**25% des élèves concernés
en collèges**



Stages de réussite et vacances apprenantes

Pendant les vacances scolaires d'automne, de printemps et d'été, des **stages de réussite** sont proposés aux élèves. Ils visent à consolider les acquis fondamentaux et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité des élèves. Proposés gratuitement aux familles, ces stages permettent aux élèves les plus fragiles de bénéficier tous les matins pendant 5 jours de cours en petit groupe avec un professeur des écoles volontaire. À titre d'exemple, durant les vacances d'hiver, 40 stages ont été organisés dans le département pour plus de 300 élèves de l'école primaire.

D'une manière générale, le dispositif "Vacances apprenantes", reconduit en 2022, permet à des jeunes âgés de 3 à 17 ans de renforcer leurs apprentissages tout en découvrant des activités de loisir variées, de nouveaux territoires, et d'autres enfants. Ces vacances sont organisées en étroite collaboration avec les accueils collectifs de mineurs.

Durant les vacances d'été, en parallèle des stages de réussite (XX stages pour XX élèves), des séjours "**école ouverte buissonnière**" sont organisés **dans le cadre du projet "vacances apprenantes" en accueil de mineur (gestion par les services jeunesse engagement et sport)**. Ces séjours permettent aux élèves les plus défavorisés de bénéficier d'une semaine dans des centres de vacances proche de leur domicile avec une alternance entre des cours le matin dispensés par des professeurs et des activités culturelles, artistiques et sportives l'après-midi. Cet été, 8 séjours d'une semaine ont été organisés dans tout le département concernant 450 élèves, encadrés par près d'une trentaine d'enseignants volontaires. Plus de la moitié de ces séjours ont été organisés dans des centres d'accueil permettant de renforcer les compétences des élèves dans le domaine du savoir nager.



École inclusive



ÉCOLE INCLUSIVE

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Deux niveaux de gestion des élèves à besoins éducatifs particulier : rendre accessible les enseignements et/ou bénéficier d'une compensation.

- L'**accessibilité** aux enseignements avec la mise en place d'une réflexion pédagogique autour des adaptations pédagogiques à mettre en place dans les circonscriptions et établissements scolaires.

- La **compensation** évaluée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la gestion des moyens humains qui se fait depuis trois ans au sein du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé : PIAL.

Aujourd'hui, le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) entre dans une **nouvelle phase** visant à développer, au-delà de la gestion quantitative des moyens alloués à l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap, de nouvelles pratiques pédagogiques, plus collectives, plus souples et adaptées aux besoins de tous les élèves pour leur permettre d'accéder pleinement aux apprentissages.

Les 27 PIALS du département travailleront autour de l'outil d'aide au pilotage académique afin d'engager la responsabilité de tous les acteurs dans l'amélioration de la scolarité des élèves en situations de handicap et à besoins particuliers.

A cette rentrée 2022, le **Livret de Parcours Inclusif, LPI**, application numérique, conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...) vise à faciliter :

- la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant, qui pourra s'appuyer sur une banque de données d'aménagements et d'adaptations mobilisables tout au long du parcours de l'élève en fonction de ses besoins .



-
- La simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique (programme personnalisé de réussite éducative - PPRE -, plan d'accompagnement personnalisé - PAP -, guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco première demande) document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation - PPS) ;
 - La formalisation de ces différents plans et projets permettant d'organiser, selon les besoins, le recours à divers aménagements en association avec les familles ;
 - La circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.
- Le LPI est donc un outil coopératif au service des élèves, il est aussi conçu pour réduire au maximum la ressaisie d'information par ses utilisateurs

Égalité des droits et des chances

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la république du 8 juillet 2013 ont permis des avancées majeures afin de favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'objectif est d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques. Les différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves sont autant de mesures participant à l'inclusion scolaire.

Une cellule d'écoute et de réponse Elle est en place afin d'informer les familles sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public de l'École inclusive et de répondre aux familles sur la situation de leur(s) enfant(s) : un numéro vert unique 0 805 805 110 permet de joindre cette cellule.

Mieux communiquer : un impératif pour la réussite des parcours des élèves en situation de handicap



Numéro vert unique

0 805 805 110

Une cellule d'écoute et de réponse
Elle est en place afin d'informer les familles sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public de l'École inclusive et de répondre aux familles sur la situation de leur(s) enfant(s) : un numéro vert unique 0 805 805 110 permet de joindre cette cellule



Le département de la Haute-Savoie compte à cette rentrée 5906 élèves en situation de handicap, 5106 élèves scolarisés en milieu ordinaire et 800 en établissements médico-sociaux. La scolarisation en milieu ordinaire se déploie selon trois modalités principales :

⇒ Accompagnement de l'élève par un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), environ 1300 personnes. Cet accompagnement se déploie dans le cadre des pôles inclusifs d'accompagnement localisés : 27 PIALS inter-degré sont organisés en Haute-Savoie. A cette rentrée, 1876 élèves bénéficieront d'un accompagnement AESH individuel 2864 élèves bénéficieront d'un accompagnement AESH mutualisé.

- Chaque PIAL du département est piloté par un double pilotage chef d'établissement et inspecteur de l'Education Nationale du premier degré. Ils sont assistés par les correspondantes PIALS qui relèvent les besoins, recrutent et forment les AESH.

- Des postes de coordonnateurs PIAL et d'AESH référents ont été créés dans chacun des PIAL afin de faciliter les liens et de réduire le délai entre la notification d'accompagnement et sa mise en œuvre effective.

- Un AESH remplaçant sera affecté dans chaque PIAL à la rentrée.

⇒ Scolarisation en Ulis (Unité locale pour l'inclusion scolaire) Le département de la Haute Savoie compte 53 ULIS publiques et 5 ULIS privées dans le premier degré et 43 ULIS publiques et 6 ULIS privées dans le second degré. 3 nouveaux dispositifs ont été créés pour la rentrée. Ce sont près de 1166 élèves qui bénéficient d'une affectation en Ulis. Les élèves admis dans ces Ulis sont systématiquement inscrits dans une classe ordinaire – d'école, de collège ou de lycée- et bénéficient en tant que de besoin de temps de regroupement avec le coordonnateur de l'Ulis et peuvent être accompagnés, si nécessaire, par un accompagnant collectif.

⇒ Scolarisation dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux Le département de la Haute-Savoie compte 3 ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et 14 IME (Institut médico-éducatif) qui accueillent près de 800 élèves dans des classes intégrées aux établissements ou externalisées dans les établissements scolaires. A ce jour, on compte 24 unités externalisées : ces classes externalisées favorisent l'inclusion des élèves et la collaboration entre les établissements médico-sociaux et l'Éducation nationale. Dans la continuité du plan national autisme, une nouvelle unité d'enseignement autisme maternelle accueillera des élèves sur la commune de Monnetier-Mornex. A la rentrée, le département comptera 3 unités autismes en maternelle et 1 unité autisme en élémentaire.

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA)

L'accueil et la scolarisation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) représentent un objectif important tant au niveau académique qu'au niveau départemental.

La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dans le cadre d'une école inclusive, ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein d'une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A).

Ils sont scolarisés, dans leur établissement de secteur ou dans un regroupement de proximité.

Leur temps de scolarisation est partagé entre leur classe et l'UPE2A.

Les enseignants d'UPE2A des premier et second degrés prennent en charge ces élèves à raison de 9h par semaine dans le premier degré et 12h par semaine dans le second degré, l'objectif essentiel étant la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation.

En Haute-Savoie, ce sont 42 dispositifs UPE2A dans le premier degré, et 16 dispositifs dans le second degré qui accueillent ces élèves dont les effectifs étaient pour l'année scolaire 2021/2022 de 350 élèves pour le primaire et près de 700 pour le secondaire.

Scolarisation des élèves de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Les enfants de familles itinérantes et de voyageurs correspondent à un large public. Il s'agit d'enfants « issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école ». Sont concernés les élèves vivant dans des familles dont les déplacements ne favorisent pas, ou n'ont pas favorisé - si la famille est sédentarisée depuis peu - la continuité scolaire et les apprentissages.

Un accompagnement spécifique peut être envisagé avec l'appui d'un enseignant ressource dans le cadre d'un regroupement d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers au sein d'une UPELI (unité pédagogique pour élèves itinérants) : apprentissage de la lecture, renforcement des apprentissages fondamentaux, problématique de diglossie (lorsque des écarts importants sont constatés entre les usages de la langue de l'élève et la langue de scolarisation).

Notre département compte 5 dispositifs UPELI implantées dans les écoles les plus proches des aires d'accueil des gens du voyage.

CASNAV de Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr/casnav/>

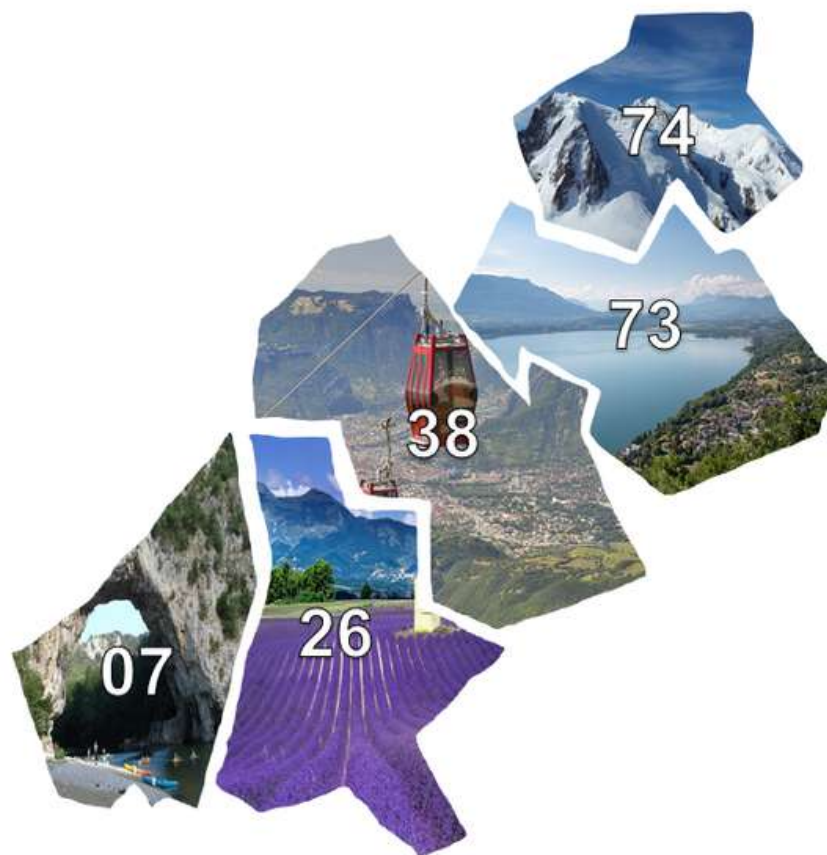
Ministère Education Nationale : <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrives-et-des-enfants-issus-de-familles-4823>

CASNAV

Centre Académique pour la scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs



Les territoires et les partenaires



PLAN COLLEGE

En 10 ans, le nombre de collégiens haut-savoyards a augmenté de 29 206 élèves (rentrée 2012) à 31 880 élèves (rentrée 2021), soit une hausse de 2 674 élèves (en moyenne +267 collégiens/an).

Depuis l'ouverture du collège du Chéran à Rumilly à la rentrée 2018, le département de la Haute-Savoie compte 49 collèges publics. En moyenne, chaque collège accueille 650 élèves. Mais cette moyenne cache des disparités fortes puisque 14 collèges accueillent plus de 750 élèves, dont 4 collèges plus de 900 élèves.

Afin de répondre aux besoins des territoires, le département de Haute-Savoie a lancé un « plan collèges » avec les objectifs suivants :

- Réduire l'écart de l'effectif moyen des collèges de Haute-Savoie avec la moyenne nationale
- Supprimer les collèges à plus de 900 élèves
- Rendre exceptionnels les collèges à plus de 750 élèves
- Favoriser les petits collèges, notamment en Réseau d'Education Prioritaire (REP)
- Construire des collèges neufs pour remplacer les collèges très anciens partout où cela est possible
- Réhabiliter les collèges les plus anciens

L'ouverture de trois nouveaux collèges est d'ores et déjà actée dans les prochaines années : à Vulbens à la rentrée 2023, à Saint-Cergues à la rentrée 2024 et à Vétraz-Monthoux à la rentrée 2025. Des réunions d'informations se tiendront régulièrement dans les secteurs concernés.



PROJETS EDUCATIFS TERRITORIAUX ET PLAN MERCREDI

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le Plan mercredi constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du projet éducatif territorial aux organisations du temps scolaire. Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires.

Les Projets éducatifs territoriaux et les Plans mercredis sont une opportunité pour les collectivités d'établir un projet éducatif en concertation avec les acteurs locaux du temps scolaire, des temps périscolaires et extrascolaires ainsi que des activités proposées le mercredi.



83 collectivités qui sont engagées dans cette démarche dont **52** disposent d'un Plan mercredi adossé. L'année 2022-2023 sera consacrée au renouvellement des PEDT. Un appel à projet sera lancé pour les collectivités dont notamment celles qui ne disposent pas d'un PEDT, accompagné ou non d'un Plan mercredi, afin de les accompagner dans la mise en œuvre de ces deux dispositifs."

ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS

L'ensemble de ces accueils collectifs de mineurs fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat, s'agissant de la sécurité physique et morale et de la dimension éducative. Les personnels sont ainsi mobilisés dans le contrôle des équipes d'encadrement, de l'organisation des activités et des locaux, ainsi que dans l'accompagnement des organisateurs

Les accueils collectifs de mineurs en Haute-Savoie

La Haute-Savoie, premier département de France avec 1600 séjours de vacances, accueille près de 60 000 enfants aux périodes de vacances, dans 290 centres avec hébergement. Plus de 300 accueils de loisirs reçoivent également tout au long de l'année plus de 90 000 enfants. Les activités accessoires à ces accueils sans hébergement sous forme de mini-camp sur une semaine sont en pleine expansion.

**Avec
hébergement
60 000 enfants
1600 séjours
290 centres**

**Sans
hébergement
90 000 enfants
300 centres**



